

BILAN DE LEGISLATURE 2018-2023

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Novembre 2022



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST LANCÉE



© Luc Frey

La feuille de route du Département du territoire 2018 – 2023 a été placée sous le signe de la transition écologique. Ce qui semblait être un concept abstrait a pris alors forme au fil des objectifs, pour toucher un large pan de l'action publique. De la manière de penser nos quartiers, d'aménager notre campagne, elle parle finalement de notre vie quotidienne: habiter, consommer, se mouvoir aussi. Cette feuille de route précise également la nécessité de préserver et d'améliorer la qualité de nos ressources. L'eau, l'air, les sols et les sous-sols sont autant de systèmes qui finissent, d'une manière ou d'une autre, dans le corps humain. Ces objectifs se sont concrétisés souvent, affinés parfois et les jalons qui ont été posés pendant cette législature impacteront les politiques publiques pendant longtemps. Il y a évidemment l'adoption du plan climat cantonal qui fixe l'objectif de neutralité carbone à 2050, le règlement sur l'énergie pour sortir du mazout, la loi sur les déchets et les premiers chantiers du PAV, ce projet de ville nouvelle, enviable, apaisée qui transformera le canton de Genève. Un accord historique sur le logement donne enfin le cadre pour assurer à toutes les catégories de la population un appartement. Et la reconnaissance de la Confédération que le développement urbain de la région est cohérent et durable avec des financements importants venus de Berne.

Voilà pour quelques exemples de succès. Il a fallu parfois prendre le temps de s'arrêter, de revoir certains projets ou processus. Je crois au salut de cet exercice qui peut mettre à mal, momentanément, la dynamique, mais pour un rendu meilleur et plus consensuel.

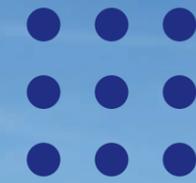
Si d'aucuns ont pu imaginer que ce programme de transition écologique était utopiste, deux crises, sanitaire et énergétique, ont rappelé la nécessité d'un nouveau modèle. Ce territoire plus sobre qui se dessine est dans le fond un territoire plus sage, qui offre des perspectives à toutes les générations.

Ce que vous découvrirez à la lecture de ce bilan est le fruit du travail quotidien de centaines de collaborateurs et collaboratrices. Ce bilan est donc surtout le leur. Qu'ils et elles lisent derrière ces résultats ma reconnaissance et mon admiration pour leur sens du service public et leur détermination à faire aboutir les projets.

Bonne lecture!

*Antonio Hodgers,
Conseiller d'Etat*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antonio Hodgers'.



I. AMÉNAGEMENT, LOGEMENT ET AGRICULTURE



A. Améliorer la qualité urbaine et architecturale des projets

✓ Cette législature a vu la réalisation ou les débuts de chantier de tous les grands projets ainsi que d'autres quartiers prévus par le Plan directeur cantonal 2030. Souvent issus de concours d'architecture afin d'identifier les meilleures options pour chaque site et programme, ces quartiers, espaces publics et bâtiments de nouvelle génération révèlent des typologies inédites et une plus grande diversité et qualité (voir aussi objectif H.). D'autre part, quinze plans localisés de quartier (PLQ) et deux plans directeurs de zone industrielle et artisanale ont à ce jour été adoptés durant cette législature, représentant un potentiel de 2'700 logements et 250'000 m² de surfaces brutes de plancher destinées à l'activité.

✓ Un groupe interdépartemental piloté par l'office de l'urbanisme (OU) s'est penché sur la qualité et la durabilité des quartiers. Une évaluation des processus qui ont conduit à la réalisation de plusieurs quartiers de très grande importance ces quinze dernières années a été conduite, de même qu'un benchmark des principales labélisations d'écoquartiers ainsi que le recensement des politiques publiques à incidence spatiale à l'échelle du quartier. Sur la base de ces travaux, le groupe interdépartemental a élaboré - via une démarche participative interne et externe à l'Etat - une charte de qualité intitulée « Quartiers en transi-

tion ». Cette charte et son référentiel ont été présentés en septembre 2022 après avoir été testés sur six quartiers pilotes. A disposition des communes et des acteurs du développement urbain, cette charte et la méthodologie associée sont en libre accès et doivent être systématisées par la suite.

✓ Le département a terminé le réexamen des PLQ existants comportant encore des droits à bâtir non réalisés pour en améliorer les caractéristiques en regard de la prise en compte du patrimoine naturel et bâti, de la biodiversité et de la qualité des espaces extérieurs. Environ 15% de ces PLQ devront être revus en profondeur alors que la moitié fera l'objet d'adaptations négociées au moment des autorisations de construire, en cas de dérogation mineure au PLQ, pour améliorer - en dialogue avec les maîtres d'ouvrages - la prise en compte de ces enjeux. Ceci concerne par exemple la diminution des places de stationnement et l'augmentation des surfaces en pleine terre pour favoriser les sols et une végétation naturels.

✓ Une démarche visant à améliorer le contenu des cahiers des charges de concours et autres études nécessaires au développement des projets est en cours en collaboration avec l'OCBA, l'OCAN et

l'OCEV. L'objectif est de remettre au cœur du projet l'urbanité, à savoir les ambitions du vivre ensemble et de la qualité de vie, ainsi que le respect des normes environnementales et des valeurs naturelles présentes ou à renforcer.

✓ Sur le plan architectural, après avoir constaté que la législation actuelle et les pratiques du département en matière de règles de construction pouvaient parfois limiter la créativité dans l'expression architecturale et les typologies d'habitat, un groupe de travail a été mis sur pied avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) afin de procéder à une relecture de la législation, pour mieux prendre en compte les objectifs qualitatifs souhaités par l'Etat et les partenaires. Ce travail de fond permet de lancer une refonte substantielle des règles de construction pour faciliter l'avènement de la ville de demain.

✓ Suite à la nouvelle organisation de l'office de l'urbanisme en 2021 visant notamment à renforcer la qualité des projets, la fonction d'urbaniste cantonale, en particulier chargée de la construction collective de la vision du développement du canton, a été créée et plusieurs nouvelles pratiques mises en place au sein de l'office. Il s'agit d'une part, des « Ateliers de projet » dont la mission vise la mise en place d'une pratique systématique et transversale pour nourrir les responsables de projets par une culture urbaine commune et des diagnostics partagés. D'autre part, une réflexion a été conduite sur les documents qui encadrent la production et l'accompagnement des projets urbains à l'OU. L'objectif était d'assurer, par l'attention aux processus, une meilleure qualité urbaine des projets. Le travail de refonte a abouti à l'introduction de deux documents. D'abord, la note d'opportunité, qui intervient lors du démarrage d'un projet et qui a été mieux recentrée sur l'ambition en termes de transition écologique et de qualité urbaine à laquelle le projet doit répondre. Ensuite, la démarche de projet, qui décrit le processus de projet, en particulier la gouvernance mise en place, qui encadre mieux les mandats à lancer, et qui esquisse la stratégie de concertation associée.

✓ Pour favoriser une culture du bâti de haute qualité et pour renforcer l'ancrage des projets, l'OU a mis en place et soutenu de nombreuses démarches de mise en concurrence (concours, études test, workshop, etc.) qui impliquent directement les acteurs concernés dans le développement du projet. A mentionner en particulier les études test « Favarger-Papeterie » à Versoix et pour le Grand-Morillon au Jardin des Nations, les concours Satigny-gare et pour la

Goutte de Saint-Mathieu à Bernex, et le processus de co-construction mené par la CODHA à Versoix. Un suivi de certains dossiers à enjeux avec l'appui de la délégation de la commission d'urbanisme a également permis de renforcer la qualité des projets.

✓ Dans le domaine de l'urbanisme temporaire, plusieurs projets pilotes sont en cours (par ex. pour le Jardin des Nations, Onex-Microterritoires, CO Sécheron). Il s'agit de démarches exploratoires qui cherchent à amener des solutions immédiates et généralement transitoires pour améliorer la qualité des espaces publics et pour tester des nouvelles manières de gestion territoriale et urbaine. Ces projets cherchent par ailleurs à favoriser la collaboration entre Canton et communes, et entre services.

✓ Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'OU a créé en 2021 le service de l'observation du territoire (OBSTER) qui vise à une meilleure coordination entre politiques publiques à incidence territoriale (aménagement, logement, patrimoine, environnement), notamment via de nouvelles plateformes de partage des données du territoire. L'OBSTER travaille également à la mise à disposition d'indicateurs et d'analyses territoriales en vue d'améliorer la qualité des projets urbains et leur harmonisation et complémentarité avec des projets transversaux (quartiers en transition, nature en ville, stratégie biodiversité, analyse climatique).

✓ Sur le thème des espaces publics, la première stratégie des espaces publics a été élaborée avec l'ensemble des acteurs de la fabrique urbaine. Le document « Faire ensemble l'espace public » décline une vision stratégique qui a l'ambition de traduire une posture de projet et qui repose sur la définition de six principes fondateurs, qui doivent gouverner les prises de décisions à toutes les étapes pour la réussite d'un projet d'espace public. Cette vision est accompagnée d'un guide opérationnel, qui offre aux différents acteurs une aide à la conduite de projet et des moyens concrets de faire évoluer leurs pratiques. Son ambition est de pallier la fragmentation parfois constatée des processus et des responsabilités et de soutenir les autorités ou organismes moins expérimentés.

✓ Un travail conséquent a été fourni afin d'améliorer les qualités urbanistiques et paysagères des projets dans la Zone 5. Celui-ci a abouti, entre autres, à une nouvelle « Marche à suivre », qui remplace le guide publié en 2017, pour accompagner les mandataires dans la conception de leur projet ainsi que les communes et les autres instances dans les préavis

qu'ils émettent. La commission d'architecture a été associée à ces travaux. Cette «Marche à suivre» sert en particulier de base à l'élaboration des stratégies pour la Zone 5 des plans directeurs communaux. Elle détermine notamment les périmètres à exclure du processus de densification pour des questions patrimoniales.

✓ Le travail de révision du Plan directeur cantonal s'est poursuivi et s'est élargi aux partenaires du Grand Genève dès début 2021. Il s'agit désormais de construire une «Vision territoriale transfrontalière» sur laquelle puisse se fonder non seulement le Plan directeur cantonal mais aussi les différents documents de planification des partenaires du Grand Genève. Cette démarche ambitieuse a été lancée en septembre 2022 par des ateliers rassemblant des représentants des administrations publiques cantonales et communales et des représentants de la société civile, selon un découpage du Grand Genève en périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). Dans chacun de ces PACA, une équipe de mandataires pluridisciplinaires est chargée de dresser un diagnostic critique et des premières orientations de vision, dans une perspective de planification-test. L'ambition est de construire progressivement une vision territoriale transfrontalière qui réponde à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Une stratégie de participation citoyenne ambitieuse accompagne cette démarche, dans le double objectif de faire dialoguer les aspirations des habitantes et des habitants avec la construction de la vision territoriale, ainsi que de les engager dans la transition écologique.

✓ Afin d'accompagner le processus de développement vers l'intérieur tout en assurant une culture du bâti de qualité, la plateforme «patrimoine et territoire» a été instaurée en 2021 (voir aussi Chapitre IV). Elle a pour mission de renforcer l'intégration des enjeux du patrimoine et des sites comme une composante majeure de l'aménagement du territoire et des projets de développement urbain. Par la prise en compte conjointe entre les offices, le plus en amont dans les processus et à toutes les échelles de la planification (cantonale et régionale, communale, des quartiers et locale), la plateforme «patrimoine et territoire» facilite la coordination par le dialogue entre les offices et l'émergence d'une culture commune. Elle se réunit selon une fréquence mensuelle et réunit des collaborateurs de l'OPS et de l'OU sous le pilotage de la déléguée au patrimoine.

✓ Pour permettre aux porteurs de projets publics ou privés d'intégrer de façon qualitative et quantitative la biodiversité aux développements urbains, un «Référentiel nature en ville» est en cours de finalisation. Ce document constitue une aide à la décision qui précise les modalités d'application des bases légales fédérales et cantonales visant la préservation de la nature. Il a pour but de préciser - à chaque étape de projet de la planification à la réalisation - les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et ambitions pour la nature en ville.

✓ Les projets «Nature en ville» se multiplient dans l'ensemble de l'aire urbaine du canton. L'ensemble des actions présentées sur www.1001sitesnatureenville.ch, la plateforme de référence de la nature en ville pour Genève, constituent d'ores et déjà plus de 40 ha d'espaces alliant habitat, convivialité et biodiversité: c'est l'équivalent de cinq fois la surface de la plaine de Plainpalais, répartis à travers le canton. Chaque année, le concours «Nature en ville» reçoit plus d'une vingtaine de candidatures, portées par des associations, des privés et diverses institutions, parmi lesquels une demi-douzaine de projets sont sélectionnés et soutenus.

✓ Pour favoriser l'intégration de la nature en ville et modifier les pratiques d'entretien des espaces verts cantonaux, la collaboration avec les communes ainsi que l'office cantonal des bâtiments (OCBA) a été renforcée; un état des lieux commun sera établi avec l'OCBA d'ici à la fin de la législature et des formations internes ont été organisées pour les personnes responsables de l'entretien des espaces verts.

✓ Des projets sont en cours avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) afin de désimpermeabiliser et végétaliser les préaux d'écoles, par exemple au Cycle de Sécheron. Le financement de tels projets n'étant pas acquis, le projet de loi d'investissement biodiversité déposé en automne 2022 prévoit un appui spécifique pour l'adaptation climatique des préaux d'écoles.



B. Poursuivre la planification urbaine et la mise en œuvre du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV)

✓ Cette législature a été marquée par le démarrage des premiers chantiers de quartiers du PAV aux Vernets - premier «Site 2000 watts» genevois - à l'Etoile avec le Campus Pictet de Rochemont, ainsi qu'à la Pointe Nord avec la requalification du site de Firmenich. Deux plans localisés de quartier (PLQ) sont ainsi en force dans le périmètre PAV (Vernets, Etoile 1), alors que celui des Acacias devrait l'être d'ici à la fin de la législature suite à l'enquête publique de 2022.

✓ Un important travail sur les espaces publics a été mené avec les communes et a permis d'établir une vision partagée pour le futur boulevard urbain reliant la Pointe Nord à l'avenue Vibert, la route des Jeunes et l'Espace rivières. De même, une charte des espaces publics pour le quartier Acacias 1 a été établie en intégrant une démarche de concertation dans le cadre du PLQ.

✓ Renforçant cette dynamique, la mise en service du Léman Express en 2019 avec deux gares situées dans le périmètre PAV, ainsi que la construction du quartier de Pont-Rouge ont raccordé le PAV à Genève et à sa région en permettant aux quartiers du PAV d'être ambitieux en matière de réduction du trafic et de développement tous azimuts de la mobilité douce.

✓ La planification de l'Espace rivières a démarré, soutenu par un projet de loi pour le financement de la remise à ciel ouvert et la renaturation de l'Aire et de la Drize dans le PAV déposé en automne 2022 en vue de la réalisation d'un premier tronçon à l'Etoile d'ici

à 2025. Dans cette perspective, un premier test de parc arboré visant à réduire les îlots de chaleur est en cours à côté du pavillon Sicli dans le cadre du projet «Cool City» de la Confédération. Ce projet constitue également une démarche pilote dans la mise en œuvre des mesures de renforcement de l'arborisation dans l'aire urbaine, nécessaire à la qualité de vie et à la lutte contre les îlots de chaleur.

✓ Dans le secteur de Grosselin, un processus participatif innovant a été mis sur pied avec le Forum Grosselin. Un test sur l'intégration du patrimoine industriel dans le futur quartier a été mené, et un premier PLQ devrait être adopté en début de prochaine législature.

✓ Le Canton et les trois communes (Genève, Carouge, Lancy) ont présenté en 2019 deux études pour faire émerger des lieux culturels dans deux pôles culturels au Fil de l'Arve et à l'Etoile.

✓ La réalisation du PAV a été renforcée par la mise en place de la Fondation PAV (FPAV), opérationnelle depuis fin 2020, qui est en charge de la stratégie foncière et du développement immobilier sur les parcelles aujourd'hui en ses mains (65% du périmètre). La Direction PAV assure une conduite étroitement coordonnée avec la FPAV et avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) chargée quant à elle du relogement des entreprises du PAV. Cet opérateur urbain tripartite a par ailleurs emménagé dans des bureaux communs à l'Etoile en 2022.

C. Promouvoir le rôle de facilitateur du département dans la transformation du territoire

✓ Le département a mis ses compétences de facilitateur au service de nombreux projets d'aménagement et d'infrastructures, tant au sein de l'administration qu'auprès d'acteurs externes. Ceci a permis la réalisation de plusieurs projets de la Genève internationale dans le Jardin des Nations et de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour la transformation des zones industrielles en écoParcs.

✓ L'office de l'urbanisme (OU) pilote les études de conception de nombreuses voies vertes (linéaire total de 20km) et pour certaines d'entre elles en assumera la réalisation par délégation de maîtrise d'ouvrage des autorités communales (VVA Rive Droite, VV Genève Sécheron Versoix). Ces voies vertes conçues comme des espaces publics inclusifs sont des projets à forte visibilité pour les politiques publiques environnementales et celle de la mobilité douce.

✓ L'OU a collaboré de manière innovante avec le département des infrastructures (DI) pour le projet d'extension du tram des Nations au Grand-Saconnex, permettant d'intégrer en amont des questions paysagères, patrimoniales, environnementales et d'espaces publics dans ce projet d'infrastructure de transport.

✓ Dans un autre registre, l'OU pilote les activités de la Cellule de Coordination Equipements Sites et Bâtiments (CCESB) qui - avec des outils et des méthodes de recherche multicritères - vise à identifier des potentiels d'implantation d'équipements publics d'importance tels que le Pôle football, les nouvelles infrastructures de la Police cantonale ou les bâtiments de formation pour le DIP. L'implantation du Pôle football a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique copilotée par l'office cantonal de l'environnement (OCEV).

✓ L'OCEV a renforcé son rôle d'accompagnement dans la prise en compte de l'environnement dans le développement transfrontalier du territoire, notamment en actionnant les mécanismes de la Convention d'Espoo sur l'étude de l'impact dans un cadre transfrontière pour les projets de route entre Thonon et Machilly, l'usine d'embouteillage d'eau minérale de Divonne-les-Bains ou encore le projet de centre commercial OPEN à Saint-Genis-Pouilly.

✓ Suite au très bon retour de la Confédération sur le 4^e projet d'agglomération (PA4) Grand Genève, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi pour financer la réalisation de 42 mesures genevoises sur la période 2024-2028. A condition de tenir cette échéance de réalisation, la Confédération subventionnera à hauteur de 83 millions les mesures genevoises du PA4, parmi les 141 millions versés pour l'ensemble du Grand Genève. Outre les aménagements urbains en lien avec l'extension de la gare de Cornavin et la création de deux nouvelles voies vertes à Bernex et Versoix, le PA4 prévoit deux nouveaux trams transfrontaliers, l'un jusqu'à Ferney-Voltaire et l'autre à Annemasse. Ces 141 millions de subventions s'ajoutent à la participation fédérale pour les trois générations précédentes du PA, portant le total à près de 650 millions de francs.

✓ Au total, sur la durée de la législature, la réalisation des mesures des Projets d'agglomération a permis de percevoir plus de 100 millions de francs pour l'ensemble du territoire du Grand Genève.



D. Rééquilibrer la production de logements et la croissance des emplois

✓ Les analyses menées avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et des acteurs professionnels dans le cadre d'un observatoire ont permis d'établir que Genève n'est actuellement pas en suroffre de bureaux même si des fluctuations conjoncturelles peuvent temporairement faire apparaître cette problématique. Certains secteurs d'activités ne bénéficiant pas de la proximité des nouvelles gares Léman Express ont toutefois vu leur attractivité baisser pendant cette législature.

✓ La possibilité de transformer plus simplement certains bâtiments de bureaux en logements n'a permis de créer qu'un nombre limité de nouveaux logements au cours de cette législature, les questions de structure, de normes de sécurité et de coûts constituant des obstacles importants.

✓ La recherche d'équilibre se poursuit dans les nouvelles planifications à l'échelle de toute l'agglomération. Le lancement de la démarche « Vision territoriale transfrontalière » portée par le Grand Genève et l'office de l'urbanisme (OU) en septembre 2022, fondement du futur plan directeur cantonal, questionnera en profondeur les grands équilibres à l'échelle de l'agglomération et au sein du canton pour assurer un ajustement de la planification aux besoins futurs en logements et en emplois.

E. Coordonner plus finement le développement urbain et la planification de la mobilité à l'échelle des quartiers

✓ Plusieurs conventions ont été signées avec les communes et d'autres acteurs en vue de développer des concepts de mobilité bas-carbone et de mieux coordonner la conception et la réalisation des grands projets urbains et des nouvelles infrastructures de transport (BHNS Vernier, mailon routier de Thônex, extensions des lignes de tram, barreau Nord de Bernex, route de Pinchat, espaces publics de Cornavin dans la perspective de l'extension souterraine de la gare, etc.).

✓ Ces infrastructures font désormais l'objet d'une plus étroite gouvernance multidisciplinaire intégrant notamment des objectifs environnementaux et de qualité des espaces publics. Ceci permet aussi une meilleure synchronisation des chantiers des quartiers et des infrastructures de transport.

✓ Grâce à une meilleure collaboration entre office de l'urbanisme (OU), office cantonal des transports (OCT) et communes, le ratio de places de parc par logement a pu être abaissé dans plusieurs projets urbains, permettant non seulement une meilleure gestion du stationnement et du trafic, mais également d'élargir l'espace public disponible pour la nature et les arbres.

✓ Les plans localisés de quartier (PLQ) récents - par exemple dans le PAV pour les Vernets, l'Etoile ou Acacias 1 ou Saint-Mathieu à Bernex, Voies CFF à Vernier, Bourgogne en Ville de Genève - prévoient désormais des cœurs de quartiers libres de circulation motorisée et de parkings en surface. Un projet pilote de gestion de la mobilité se développe au Cherpines proposant des mesures d'accompagnement innovantes. Dans certains cas, des quartiers pourront même ne pas proposer de places de parc en profitant des places disponibles dans les parkings existants.

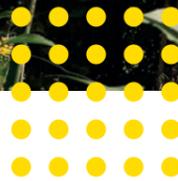
F. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève

✓ La plus importante avancée de cette législature pour la politique sociale du logement a été l'adoption le 28 août 2020 de la nouvelle teneur de l'art. 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) qui fixe les catégories de logements à construire en zone de développement, résultat d'un accord politique large après plusieurs années de discussions. Cet article demande également une part minimale de PPE en pleine propriété ainsi qu'une part de HBM. Cette nouvelle disposition permet de mieux tenir compte des besoins de la classe moyenne, d'accélérer la constitution d'un parc de logements d'utilité publique pérenne tout en garantissant la mixité sociale des nouveaux quartiers. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, la nouvelle version de la loi favorise ainsi une répartition uniforme de toutes les catégories de logements sur l'ensemble du territoire cantonal.

✓ Avec 78% de nouveaux logements construits en zone de développement en 2021, l'objectif de croissance de ces zones - qui forment la base de la politique du logement - est également atteint.

✓ La mise en place de plusieurs nouvelles plateformes permettant de partager des données du territoire entre différents offices, et de prendre en compte au mieux les enjeux liés à différentes politiques publiques (Aménagement, Logement, Patrimoine, Environnement) facilite désormais au quotidien la réalisation de cet objectif.





G. S'assurer que tout-e habitant-e en quête d'un logement puisse trouver, pour lui/elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables

&

I. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique

✓ Avec 10'250 logements construits entre 2018 et fin 2021, Genève a dépassé ses propres objectifs en atteignant pendant cette législature un niveau de production de logements de toutes catégories jamais atteint depuis un demi-siècle. Cette dynamique a notamment été soutenue par la construction de projets majeurs comme les Vergers, Pont-Rouge, l'Étang ou les Communaux d'Ambilly.

✓ De même, le nombre de logements en chantier se situe actuellement à des niveaux record, avec quelque 7'450 logements neufs en chantier à la mi-2022. Cette tendance devrait se poursuivre en prochaine législature avec l'arrivée des premières constructions du PAV (voir objectif B.), des Cherpines ou des Grands Esserts.

✓ En ce qui concerne la mise en oeuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois a

grimpé à 11.6% à la fin de l'année 2021, l'objectif de la loi visant à terme un taux de 20%. Le parc LUP, qui compte au 31 décembre 2021, 19'554 logements (+4.4%, +824 unités en 2021 et +3.7%, +712 unités en 2020) a ainsi rencontré, ces deux dernières années, des records en terme de construction de logements LUP.

✓ Grâce au Fonds LUP, quelque 160'000 m² de terrains ont pu être acquis pour la construction de logements d'utilité publique. Avec une dotation de 35 millions de francs par année, un total de 447 millions de francs du Fonds LUP ont été affectés à cette politique depuis l'entrée en vigueur de la loi LUP en 2007. 91% du Fonds LUP sont utilisés pour l'acquisition de terrains et la construction, contre 9% seulement pour l'acquisition de logements existants transformés en LUP. Depuis 2018, 15 millions de francs provenant de prestations LGL ont en outre soutenu la construction de LUP.

10'250
LOGEMENTS
CONSTRUITS ENTRE
2018 ET FIN 2021

✓ Les Fondations immobilières de droit public (FIDP) et les fondations communales totalisent plus de 51% des constructions de ce type d'habitation. Les fondations communales sont les principales bénéficiaires du fonds LUP avec plus de 57%. Suivent les FIDP avec plus de 23% et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) avec près de 20%.

✓ Avec 6'600 demandeurs de logements inscrits au Secrétariat des Fondations immobilières de droit public à l'été 2022, la pénurie de logement continue néanmoins à frapper notre canton et touche particulièrement les personnes les plus défavorisées.

✓ Le nombre de locataires soumis à une surtaxe accrue car dépassant les revenus admis pour les logements subventionnés a diminué ces dernières années malgré la diminution

des loyers subventionnés. La proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée HM a atteint 62% au cours de cette législature.

✓ Entre 2018 et l'été 2022, 840 logements ont été octroyés grâce au contingent d'attribution à disposition de l'Etat, représentant 20% des attributions des logements subventionnés.

✓ La lutte contre la pénurie de logement passe également par des restrictions à la location de courte durée, en limitant désormais à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers des plateformes de location, ce qui constitue une avancée importante pour éviter que des logements ne soient plus mis à disposition de ceux pour qui ils ont été construits.

H. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et aux modes de vie contemporains

✓ Le règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL – I 4 05.01) a été modifié en 2018 afin de favoriser la diversité et l'innovation dans les projets de logements collectifs contrôlés par l'Etat. Ce volet de la réforme de la qualité du logement permet une plus grande liberté dans la réalisation des projets en favorisant une meilleure variété des habitats, répondant ainsi à l'évolution des besoins, comme le vieillissement de la population, l'augmentation des personnes vivant seules, ou les recompositions des groupes familiaux.

✓ Depuis lors, la qualité des logements autorisés est évaluée par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et la commission d'architecture au travers d'une grille inspirée du système d'évaluation de logements SEL de la Confédération et prise en compte dans les plans financiers si les projets présentés répondent à des standards supé-

rieurs en termes de confort d'usage et de générosité spatiale. Au premier trimestre 2022, plus de 77% des logements autorisés faisaient l'objet d'une telle démarche. Accompagné de la diffusion de la culture des concours d'architecture, ce résultat démontre le succès de la réforme ainsi que son impact positif sur la qualité des nouveaux logements et leur adaptabilité aux besoins des habitants.

✓ Par ailleurs, le département a élaboré en collaboration avec l'ACG un projet de loi de financement complémentaire à destination du Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU). Adopté le 30 avril 2021 par le Grand Conseil, cette loi ajoute 80 millions de francs aux 500 millions initialement prévus pour financer les projets en nombre croissant d'écoles et d'espaces publics à la charge des communes.

J. Développer et mettre en œuvre la stratégie foncière de l'Etat

✓ Pour la première fois, l'Etat de Genève s'est doté en 2018 d'un rapport de politique foncière qui vise à fixer les conditions cadres pour maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation du Plan directeur cantonal (PDCn). La notion de « maîtrise foncière » doit être comprise comme la fixation et le contrôle des règles du jeu, de manière à s'assurer que la ressource foncière soit utilisée par les acteurs économiques pour les objectifs fixés par l'Etat de Genève dans ses prérogatives d'aménagement du territoire.

✓ Depuis 2018, un nombre important de droit de superficie (DDP) a été octroyé, avec 11 nouveaux actes signés, totalisant plus de septante mille mètres carrés de surface brute de plancher (SBP) remis en servitude pour du logement. Cela représente quasiment le double de ce qui serait attendu pour des années normales. Ce dynamisme s'explique notamment par la signature de plusieurs actes dans le secteur du Léman Express.

✓ L'activité de négociations foncières s'est en outre focalisée sur la réalisation des projets d'agglomération, notamment des lignes transfrontalières de tramway et des routes d'importance cantonale, comme l'extension des lignes de tramway 15 vers Saint-Julien (en levant une cinquantaine d'oppositions) et Cornavin-Meyrin-CERN, la route de Collex ainsi que divers accords fonciers entre partenaires publics (communes).

✓ De même, à fin 2021, 93% des surfaces brutes de plancher qui figurent dans les PLQ de plus de 5 ans (soit les PLQ de 2016) en ont été réalisés ou sont actuellement en chantier.

✓ Un développement important de la stratégie foncière et des activités a été opéré au cours de cette législature, notamment pour mieux prendre en compte en amont le développement territorial et faire en sorte que les PLQ puissent être réalisés dès leur adoption en libérant le foncier.

✓ L'OCLPF a également continué à représenter l'Etat-proprétaire en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement principalement dévolus à la politique du logement, notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Faisant suite à l'adoption de la loi 12285, l'office a aussi contribué à la création de la Fondation Praille-Acacias-Vernets, inscrite au registre du commerce depuis le 2 décembre 2020 (voir aussi objectif B.).

✓ En application de la loi 12228, adoptée en votation populaire et visant le financement de la CPEG notamment par la cession de terrains constructibles ou de droits à bâtir notamment au PAV, le département a réuni cette dernière et les entités cantonales concernées afin de convenir des principes et des étapes de mise en œuvre, en accord avec la Fondation PAV en tant que propriétaire d'une majeure partie des terrains du PAV.

K. Poursuivre la consolidation et la modernisation du système d'information du registre foncier

✓ Le système de numérisation des pièces justificatives a été introduit avec succès en 2019 et toutes les nouvelles réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier (ORF) sont depuis lors systématiquement numérisées. La numérisation est terminée des années 2017 à 2022 ainsi que toutes les réquisitions une fois l'inscription effectuée.

✓ Depuis l'introduction de l'enregistrement numérique des réquisitions d'inscription à l'ORF, plus de 242'000 pièces ont été enregistrées dans la base de données informatique concernant environ 15'000 réquisitions annuelles traitées par l'office. Depuis 2018, le chiffre des réquisitions croît d'environ 20% chaque année, reflétant notamment la hausse des constructions à Genève, et l'ORF a constaté entre 2013 et 2022 une augmentation des dépôts de 34%.



✓ L'introduction des extraits électroniques certifiés en cours d'étude est prévue, au plus tôt en 2024.

✓ Afin d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse du registre foncier, la conformité légale de l'ORF ainsi que sa meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais des nouvelles versions annuelles de l'application numérique métier Capitastra servant à la tenue du registre foncier.

✓ Les renseignements via un portail numérique centralisé de la société Six Terravis SA pour les catégories de personnes autorisées ont été activés le 1^{er} octobre 2022.

✓ Les réquisitions électroniques notariales - c'est-à-dire la numérisation de tout le processus entre les notaires et l'ORF - sont actuellement en phase de test avec plusieurs études notariales, soit trois notaires, en vue d'une introduction en mars 2023.

✓ La mise en œuvre du projet fédéral visant à l'instauration pour les autorités d'un service national de recherche des titulaires de droits sur des immeubles par le biais du numéro d'AVS a fait l'objet d'une étude de 2018 à 2021. La nouvelle ordonnance fédérale sur le registre foncier entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 en vue d'une introduction du nouveau système par étapes, à savoir pour les réquisitions d'inscription déposées depuis 2012 au jour en question, pour celles déposées de 1948 à 2011 et avant 1948, les délais étant, respectivement, de deux, cinq et sept ans.

L'OFFICE DU
REGISTRE FONCIER
TRAITE ENVIRON
15'000
RÉQUISITIONS PAR
ANNÉE

L. Promouvoir la qualité et les synergies sur l'espace rural

✓ L'évolution démographique soutenue de ces dernières années a fait naître un besoin de renforcement de la coordination et de la planification des différentes fonctions et usages remplis par l'espace rural. La crise sanitaire de 2020 a accentué le rôle de la campagne genevoise pour répondre aux besoins de délasserment d'une population contrainte dans sa mobilité, révélant l'urgence de l'action. C'est également dans ce contexte, que la campagne genevoise a rappelé sa fonction nourricière, en replaçant la production locale comme un facteur de premier ordre dans la résilience de notre territoire.

✓ Le rythme de renouvellement des plans directeurs communaux s'est intensifié ces deux dernières années. Les nouveaux plans répondent aujourd'hui à des orientations cantonales qui accordent une place prépondérante à l'espace rural. La qualité des derniers plans directeurs communaux s'est renforcée et progressera encore avec la révision de ces orientations, ainsi qu'avec une précision des attentes du Canton concernant l'espace rural.

✓ A cet égard, une réflexion impliquant plusieurs offices se poursuit sur la planification de l'espace rural. Elle vise à garantir que cet espace puisse continuer à produire ses différentes fonctions ou services écosystémiques: production, régulation, services culturels, support aux cycles naturels. Indispensables, ils nécessitent la présence d'une biodiversité diversifiée et fonctionnelle. Un projet pilote est en cours dans le Vallon de l'Aire, qui associe les six communes concernées, la société civile, l'OCAN, l'OCEAU et l'OU. Il développe une image directrice permettant d'assurer sur le long terme les prestations écosystémiques de ce territoire visant à proposer des mesures très concrètes d'améliorations. Parallèlement, des mesures sont d'ores et déjà déployées concernant la qualité de l'eau et les potentielles incivilités.

M. Préserver les terres agricoles et mettre en œuvre les mesures permettant de regagner des surfaces d'assolement (SDA)

✓ L'Etat a mené une action continue et soutenue en faveur de la protection des surfaces d'assolement et du maintien d'une marge de manœuvre cantonale pour réaliser les projets inscrits dans son Plan directeur cantonal (PDCn). Cela a permis de réduire les emprises sur les surfaces d'assolement des projets d'urbanisation et d'infrastructure en privilégiant les variantes «hors inventaire SDA» et peu consommatrices en sol. Les pertes de SDA induites par les projets inscrits dans le PDCn ont ainsi pu être diminuées au fil de leur concrétisation.

✓ Avec l'adoption du modèle de géodonnées minimal SDA à la fin 2022, le canton va mettre en conformité son inventaire SDA pour répondre aux prescriptions techniques définies dans le plan sec-

toriel fédéral des SDA. Il en résultera en particulier que les surfaces des gravières ne seront plus comptabilisées dans l'inventaire chiffré du canton avant la restitution complète des surfaces à l'agriculture. En revanche, y seront comptabilisées les surfaces en zone de développement sur fond agricole aujourd'hui libres de construction et répondant aux critères SDA et qui se trouvent en attente d'un plan d'affectation (PLQ) ou d'une autorisation de construire.

✓ Suite à l'intensification des contrôles sur le terrain, le département a en outre ordonné la remise en état de nombreux terrains qui avaient été modifiés sans autorisation.

N. Renforcer le lien entre ville et campagne

✓ Une convention entre la Confédération et le Canton pour le projet de développement régional (PDR2) «Points relais agricoles en milieu urbain» a été signée. Ce projet vise à financer les investissements dans les fermes urbaines et la Maison de l'alimentation du territoire de Genève (ma-terre).

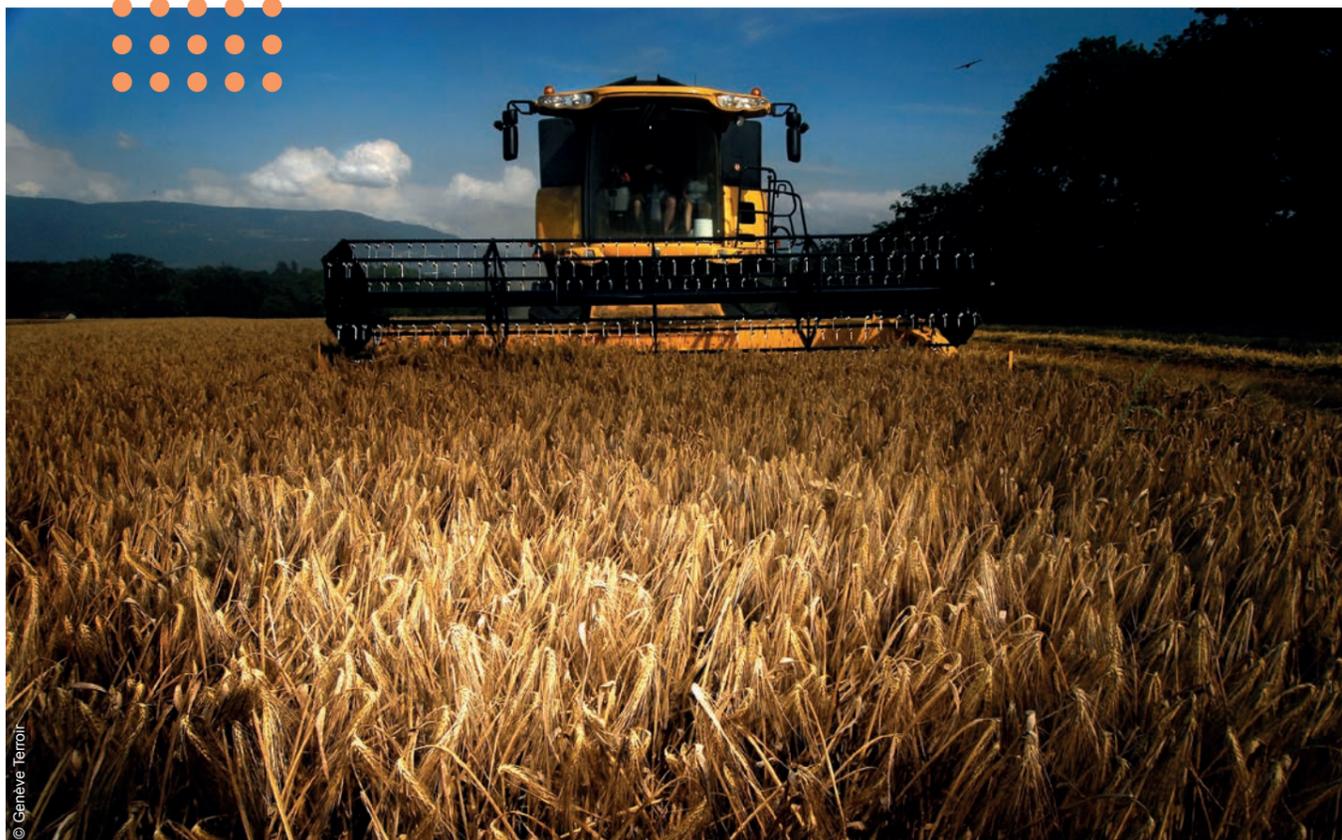
✓ Portée par neuf organisations ainsi que par le Canton et des communes, l'association ma-terre a été créée en 2019 pour promouvoir une consommation alimentaire durable issue de la production locale, notamment les produits certifiés «Genève Région – Terre Avenir (GRTA)».

✓ Le département a accompagné la coopérative maraîchère pour la création d'une épicerie avec produits du terroir qui a ouvert ses portes à la gare Léman Express de Lancy-Bachet en 2021.

✓ À Bernex, la ferme et le parc agro-urbain de douze hectares sont en cours de réalisation. Ce projet mettra en valeur les productions agricoles locales tout en accueillant le public dans un nouvel espace naturel et agricole majeur.

✓ Trois contrats de prestations - chapeautés par un projet de loi unique - ont été rédigés en étroite collaboration avec les partenaires AgriVulg, l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) et ma-terre, qui couvrent les activités du champ à l'assiette, soit la production agricole locale, la promotion des produits du terroir et leur consommation.

✓ Les actions de sensibilisation et les animations pédagogiques ont été renforcées par les acteurs clés que sont l'OPAGE, l'Ecole à la Ferme, ma-terre et l'Etat. Chaque année, les actions de sensibilisation touchent quelque 3'000 enfants dans le cadre du parascolaire, et 5'400 enfants au travers des animations de l'Ecole à la Ferme, réparties dans neuf fermes du canton. Ma-terre concentre son action sur les élèves du secondaire 1 en déployant des ateliers «de la semence aux déchets» dans les trois fermes urbaines déjà en activité. Des ateliers s'adressent également aux familles, aux collectivités publiques et au public plus précaire avec l'appui du DCS. Une trentaine de cours sur les produits du terroir sont en outre organisés par l'OPAGE.



✓ De 2020 à 2022, le département a promu les produits du terroir au travers de deux opérations de « bons » afin de pallier aux effets économiques du COVID. La première, axée sur le secteur de la restauration, a consisté à offrir des bons de 200 francs par tranche de 1'000 francs de vin genevois acheté. La subvention de 1,3 millions de francs octroyée dans ce cadre a généré un chiffre d'affaires de 6,3 millions de francs. La seconde action, intitulée « Localement vôtre », a porté sur la vente en ligne de bons d'achats offrant un rabais de 20% auprès de plus de cent trente producteurs locaux. Cette campagne a permis d'écouler en 2021 plus de 32'000 bons, pour une valeur totale de 6,3 millions de francs. L'Etat a participé avec une subvention à hauteur de 1,9 million de francs, plus-value de 10% en faveur du producteur incluse, soit près du 70% du budget total alloué. Après une interruption de quelques mois, l'opération se termine fin 2022 et l'ensemble du budget dédié sera ainsi alloué.

O. Faire connaître les impératifs de la production agricole et soutenir l'amélioration de la compétitivité des exploitations

✓ La loi sur la promotion de l'agriculture genevoise, révisée quinze ans après son adoption, et son nouveau règlement ont été adoptés respectivement en 2021 et 2022. Ils reflètent les nouvelles ambitions de Genève en termes de préservation des terres agricoles, d'adaptation au changement climatique, d'enjeux phytosanitaires, de développement du tourisme rural ou de l'alimentation issue de la production locale.

✓ En ce qui concerne l'approvisionnement en énergies renouvelables pour les serres, un groupe de travail réunit les acteurs institutionnels et professionnels dans un climat de travail propice à la recherche de solutions.

✓ En vue d'améliorer et de « pacifier » l'accueil du public dans l'espace agricole et naturel, le tourisme rural sensibilise la population aux réalités de la production agricole. La journée cantonale annuelle sur les chemins de randonnée permet d'atteindre cet objectif « in situ ».

✓ Dans le but d'offrir à la population genevoise un panorama aussi complet que possible de son agriculture, de ses réalités et de ses enjeux, un site web collaboratif public-privé a été développé (agriculture-durable-geneve.ch).

✓ Le département poursuit sa participation à la plateforme agri-inno-alimentaire intercantonale de l'arc lémanique « StarTerre ». Cette structure accompagne des idées et des projets innovants dédiés aux enjeux de la consommation locale.

✓ L'irrigation est devenue un enjeu majeur pour l'agriculture en raison du changement climatique. L'OCAN, l'OCEAU et l'OCEV travaillent de concert avec les milieux concernés pour trouver des solutions propices à l'agriculture tout en tenant compte de la ressource en eau elle-même. Certaines opportunités liées à des projets en cours sont saisies et des réflexions sur un réseau d'eau « brute » parallèle sont également en cours. Ceci pourrait servir tant à l'agriculture qu'à l'arrosage de parcs publics ou au soutien à l'étiage.

✓ Le projet VV20 (vignes et vendanges) – développé par les Cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur le vin en maîtrisant les étapes de la production à l'encavage – a abouti.

P. Poursuivre la simplification et l'accélération des procédures d'autorisations de construire

✓ La numérisation à 100% des autorisations de construire est une réalisation phare de cette législature et constitue une première en Suisse. Après avoir numérisé avec succès en 2018 les autorisations de construire par procédure accélérée (APA) et les avis d'ouverture de chantiers, l'office des autorisations de construire (OAC) a étendu en 2021 cette e-démarche aux demandes définitives (DD) et de démolition (M) en procédure ordinaire, ainsi qu'aux demandes préalables d'autorisations de construire (DP). En outre, la nouvelle plateforme de consultation des autori-

sations de construire sera mise à disposition du public d'ici à la fin de la législature. La possibilité de déposer des demandes d'autorisation de construire sous forme de maquettes numériques tridimensionnelles BIM (Building Information Modeling) sera quant à elle aussi disponible d'ici à la fin de la législature. Un important travail d'accompagnement au changement pour les équipes doit être finalisé et une réflexion sur le renforcement du service au public est en cours.

✓ Les autorisations de construire numériques ont connu un succès immédiat. A ce jour, 100% des APA sont traitées de manière numérique par l'administration et parmi celles-ci, 95% sont déposées par e-démarche contre 61% début 2019. De même, 79% des demandes d'ouverture de chantiers sont désormais déposées par e-démarche, ce qui démontre le succès de cette plateforme. Pour les DD, 100% sont traitées de manière numérique par l'administration et parmi celles-ci, 90% sont déposées par e-démarche depuis octobre 2021 seulement. De même, 55% des demandes d'ouverture de chantiers sont désormais déposées par e-démarche.

✓ La nouvelle plateforme a été élaborée conjointement par le département du territoire (DT) et le département des infrastructures (DI, office cantonal des systèmes d'information et du numérique, OCSIN) en collaboration avec les associations professionnelles, notamment la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier – Genève (USPI), ainsi que l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève.

✓ La numérisation a aussi permis un gain d'efficacité permettant une accélération significative du traitement des autorisations de construire ainsi que l'augmentation des dossiers traités à effectifs constants. Le dynamisme de la construction à Genève a en effet eu pour conséquence une hausse de 4581 dossiers déposés avant la numérisation en 2017 à 6495 dossiers en 2021.

✓ Les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes restent très soutenus, avec un fort accent sur les démarches visant l'amélioration de la qualité du traitement des demandes ainsi que du service rendu au public, notamment par le biais d'une collaboration étroite avec les partenaires. Une attention particulière est apportée à la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes.

✓ Afin de mettre en œuvre la suite de la numérisation, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en août 2022 un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 12 millions de francs pour la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité, de la gestion des infractions sur quatre ans (de 2023 à 2026) ainsi que du contrôle de conformité des prescriptions environnementales sur les chantiers (voir aussi objectif Q.).

**100% DES
AUTORISATIONS
DE CONSTRUIRE
SONT TRAITÉES
DE MANIÈRE
NUMÉRIQUE. 95%
DES APA ET 90%
DES DD SONT
DÉPOSÉES PAR
E-DÉMARCHE**

Q. Réaffirmer l'autorité de l'Etat en matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire

✓ Le contrôle de la conformité des projets aux lois et les actions de répression ont été réorganisés sous la direction de l'inspecteur de la construction (DIC) au service de l'inspection de la construction et des chantiers de l'OAC. Un important travail transversal de priorisation a permis d'établir des processus communs, notamment en ce qui concerne le patrimoine, l'énergie ou encore la protection des locataires. Ceci permet ainsi aux offices concernés de contribuer dans leur rôle d'expert au traitement efficace des infractions et à la DIC d'en assurer la coordination. Pour réaffirmer l'importance de l'environnement et le respect de la protection de l'environnement sur les chantiers à l'aune de la transition écologique et en coordination avec la DIC, trois offices de la politique publique « Environnement et énergie » ont déployé en 2021 l'inspecteur environnemental des chantiers.

✓ Ce projet transversal illustre l'agilité de l'administration. Il poursuit son développement avec des contrôles de chantiers renforcés afin de mieux protéger l'environnement et les ressources naturelles du canton. Les premières inspections ont révélé sur presque tous les chantiers visités une ou plusieurs non-conformités environnementales. Le dispositif sera ainsi renforcé en 2023.

✓ La question de la délégation des compétences aux communes en matière de traitement des infractions a fait l'objet d'une évaluation et sera poursuivie lors de la prochaine législature.

✓ Afin de s'assurer de la conformité des projets aux lois et aux autorisations couvertes par une attestation de conformité, la DIC a instauré des contrôles aléatoires des documents fournis par les mandataires, permettant le constat d'éventuels écarts entre le projet autorisé et sa réalisation. Pour être réellement dissuasives, les sanctions ont été revues à la hausse et sont régulièrement réajustées en fonction des décisions de justice.

✓ Enfin, pour les cas où les mesures confirmées par les Tribunaux ne sont pas exécutées, la procédure de travaux d'office doit encore trouver sa place dans le processus global d'infraction, cette étape étant particulièrement complexe en plus de comporter un risque financier pour la collectivité.

✓ En août 2022, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 12 millions de francs pour la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions sur quatre ans, soit de 2023 à 2026 (voir aussi objectif P.). La numérisation de ces processus permettra notamment d'améliorer la qualité des contrôles de conformité et de faire face à l'augmentation constante du nombre de procédures. La standardisation des processus et l'utilisation commune d'un même outil faciliteront en outre la collaboration des divers offices concernés en matière de contrôles de conformité et soutiendra également les processus administratifs de l'inspection environnementale des chantiers.



II. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE





A. Favoriser le développement durable

✓ Le 19 juin 2019, le Conseil d'Etat a adopté un Plan d'actions développement durable 2019-2023 permettant d'atteindre les objectifs contenus dans le concept cantonal du développement durable 2023 comprenant 19 actions concernant aussi bien l'administration cantonale que les communes, les établissements publics autonomes, les entreprises, les associations ou encore le grand public. Les principes du développement durable sont ainsi désormais systématiquement pris en compte dans tous les projets d'aménagement et de façon plus globale dans tous les projets du département.

✓ Le département a lancé des recherches-actions sur plusieurs thématiques en lien avec le développement durable, dont notamment:

- Le projet mené avec la Haute école de gestion de Genève (HEG) pour la mise à disposition d'un outil de mesure de la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration de plans d'aménagements et, en collaboration étroite avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans l'élaboration des cahiers des charges et les jugements de concours d'architecture.
- Un projet sur les bâtiments multifonctionnels, en collaboration avec la FTI et l'office cantonal de l'énergie (OCEN), vise à investiguer les potentialités de ce type de bâtiment à Genève comme une des réponses possibles aux défis du développement durable de la ville.
- Le projet ISODEL, mené en partenariat avec la Ville de Versoix, qui a pour objectif de mettre en évidence le rapport entre participation démocratique et mesures techniques en partant de l'exemple de la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement auprès des gens du voyage.

✓ Des indicateurs et cibles de développement durable ont été intégrés dans les conventions d'objectifs et contrats de prestations des établissements publics autonomes avec un reporting de résultats formalisé. Une plateforme commune a été mise en place avec des groupes de travail thématiques comme l'énergie, la mobilité, les achats, le numérique et l'alimentation afin d'échanger sur les bonnes pratiques, mutualiser les efforts et développer d'autres synergies entre établissements publics autonomes.

✓ Liant plusieurs politiques publiques et porteurs clés des enjeux de durabilité, le département a travaillé à la mise en place d'une vision et d'actions communes sur la question de l'alimentation. Une journée d'ateliers a été organisée en 2022 afin d'élaborer un plan d'actions cantonal de lutte contre le gaspillage alimentaire des ménages et de la restauration collective.

✓ Des ateliers annuels ont été mis sur pied en collaboration avec la Maison de l'alimentation et du territoire genevois (ma-terre) pour les cuisiniers de restauration collective afin de les former à l'alimentation saine, équilibrée et végétarienne. La mise en œuvre de ce point a déjà été effective pour la Haute école de Soins infirmiers, l'Ecole secondaire II de Meyrin et les équipements d'enseignements de la Goutte de Saint-Matthieu à Bernex.

✓ Un guide interne d'accompagnement pour des réceptions, repas professionnels, apéritifs et collations durables a été produit et diffusé par le département à l'attention de l'ensemble de l'Etat.

B. Poursuivre la transition énergétique vers une société post-carbone

✓ Fruit d'une co-construction avec les milieux intéressés, l'adoption du Plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) par le Conseil d'Etat en 2020 a posé les conditions cadres de la transition énergétique, un accomplissement majeur de la législature. Le PDE traduit les orientations de la politique énergétique cantonale en objectifs chiffrés par grands domaines et selon deux axes, la réduction de la consommation et l'approvisionnement en énergies propres.

✓ Il est intéressant de noter que de 2018 à 2021, l'énergie primaire fossile par habitant a baissé de 11%. En 2021, l'électricité consommée à Genève a diminué de 3.5% depuis 2018, malgré le développement de la mobilité électrique et des pompes à chaleur. La consommation d'énergie thermique a baissé de 6% en 2021 par rapport à 2018 (5'280 GWh/an contre 4970 GWh/an).

✓ Le Plan climat cantonal renforcé de 2^e génération a été adopté en 2021 par le Conseil d'Etat. En réponse à la déclaration de l'urgence climatique, il vise une société post-carbone en prévoyant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone d'ici à 2050. Le plan inclut aussi des mesures d'adaptation au changement climatique. Il met en cohérence toutes les politiques publiques au regard des objectifs climatiques, et son premier volet reflète ainsi les stratégies définies par le PDE. Un

projet de loi cantonale sur le climat est actuellement en cours d'élaboration, incluant un programme d'investissements.

✓ La sobriété et l'efficacité énergétiques étant devenues des objectifs prioritaires au cours de cette législature, le Conseil d'Etat a adopté en 2022 une modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie prévoyant un abaissement du seuil de l'IDC (indice de dépense de chaleur) des bâtiments qui concerne désormais tout le parc immobilier. Le recours aux énergies renouvelables ou de récupération de chaleur lors du changement de chaudières est désormais la norme. Concernant environ 60% du parc bâti, soit 29'000 bâtiments, ceci permettra une réduction de 636'000 tonnes de CO₂, soit une diminution de 60% de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. En 2018, le parc genevois d'immeubles avait baissé ses émissions de CO₂ de

13% par rapport à 1990 en parvenant à poursuivre cette tendance puisqu'en 2021, ces mêmes émissions diminuaient de 22%. Ainsi, au cours de cette législature les émissions de CO₂ ont diminué de 9%.

✓ Parallèlement à la régulation, l'ambitieux programme d'encouragements s'est poursuivi au cours de cette législature, grâce aux budgets émanant de la taxe fédérale sur le CO₂ et du Canton. Durant cette législature, le DT a consacré ce programme d'encouragements financiers à la promotion de l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur.

✓ Durant cette législature, le DT et les SIG - par le biais de la plateforme GEnergie en partenariat avec les entreprises issues du tissu économique du canton - ont poursuivi leurs efforts pour accélérer la transition énergétique grâce à leur programme unifié de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique en intégrant des axes d'interventions innovants. Ceci se traduit par des prestations d'accompagnement des porteurs de projets d'assainissement immobilier, ainsi que par des plans d'actions favorisant la sobriété énergétique, la formation des professionnels sous l'angle des compétences et de l'employabilité et la poursuite du développement de la chaleur et de l'électricité renouvelables (en particulier les installations photovoltaïques).

✓ Pour planifier et faciliter les investissements de l'Etat pour la transition écologique, le Conseil d'Etat a mis en place en 2020 une délégation au financement de la transition écologique.

✓ Le Grand Genève a démarré PACTE (Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève), par la suite intégré à la démarche « Grand Genève en transition » qui vise à engager le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle se concrétise par une charte engageant l'ensemble des partenaires de l'agglomération à des objectifs communs en matière de transition écologique, assortis d'un plan d'actions.

✓ Le Grand Genève a accueilli l'édition 2022 des « Assises européennes de la transition énergétique » à Palexpo réunissant plus de 4'200 professionnels de la région et au-delà sur le thème de la sobriété énergétique.

ENTRE 2018 ET 2021, LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FOSSILE PRIMAIRE PAR HABITANT A BAISSÉ DE 11% À GENÈVE

C. Développer les énergies renouvelables du canton et les mettre à disposition des utilisateurs

✓ Le Plan directeur de l'énergie adopté en 2020 (voir aussi objectif B.) a comme enjeu principal d'optimiser et de valoriser les ressources renouvelables et de récupération locales de manière durable. En 2021, la part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique cantonal était de 13%,

soit 2% de plus qu'en 2018. Cette augmentation vient majoritairement de la pose de panneaux solaires thermiques qui ont connu une augmentation de 20GWh en 2018 à 23GWh en 2021, soit une augmentation de 15% pour cette technologie. Dans le même temps, le solaire photovoltaïque a passé de 50GWh en 2018 à 82GWh en 2021. La transition

vers la production thermique renouvelable des bâtiments s'est accélérée lors de cette législature puisqu'on enregistre une augmentation de +159% de demandes de subventions pour des pompes à chaleur en 2021 par rapport à 2018.

✓ En 2022 le peuple genevois a accepté à près de 80% la loi constitutionnelle modifiant la constitution afin d'accorder aux SIG un monopole pour le développement des réseaux thermiques structurants dans le canton, suivant ainsi la vision du Conseil d'Etat pour la valorisation du potentiel renouvelable local.

✓ Les Services industriels de Genève (SIG) ont poursuivi l'extension du réseau thermique structurant GeniLac avec d'importants travaux au Vengeon ainsi qu'à la Jonction et à la Pointe Nord du PAV. GeniLac s'étendra d'ici à 2030 du centre de Genève jusqu'au quartier de l'Etang à Meyrin, en passant par

l'aéroport, Vernier, le Grand-Saconnex, Bellevue et Pregny-Chambésy en rive droite, ainsi qu'aux nouveaux quartiers du PAV et aux HUG.

✓ Dans le cadre du programme commun GÉnergie, l'Etat et les SIG ont mis en place 48 mesures et 34 millions de francs d'aides (2021) pour favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour le parc immobilier du canton.

✓ L'Etat et les SIG ont mené avec succès plusieurs forages et campagnes de prospection du sous-sol genevois entre 2018 et 2021. Ceci a permis de collecter des données de qualité dotant le canton d'une première image en 3D du sous-sol extrêmement riche d'enseignements. Cette étape décisive permettra de réaliser des forages ciblés de moyenne profondeur.

✓ Le département a publié en 2020 un plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR). Il précise et facilite la mise en œuvre de la loi sur les ressources du sous-sol adoptée en 2017 et qui accorde désormais aux SIG le monopole sur les nappes du domaine public et accélère ainsi le programme GÉo-thermies.

✓ GeniLac, aux côtés de CADIOM-CADSIG, couvre 11% de la demande de chaleur cantonale (données 2021). Plus spécifiquement, l'infrastructure GeniLac doit apporter une contribution majeure à la diminution des consommations électriques dues au rafraîchissement des bâtiments: elle permettra de réduire d'ici à 2030 environ 70 kt CO₂e sur les 1'215 kt CO₂e du secteur «énergie-bâtiments» du Plan Climat Cantonal (PCC, page 7) ce qui représente une réduction d'environ 6%.

D. Protéger la population et l'environnement contre les effets des changements climatiques

✓ Avec l'exacerbation des périodes caniculaires, les aspects liés à la végétalisation, à l'imperméabilisation des sols, à la gestion des eaux de surface, à la forme des quartiers ou au choix des matériaux prennent une place de plus en plus importante dans les projets urbains. Afin d'accompagner les com-

munes dans l'établissement de leur propre stratégie climatique et afin d'harmoniser les démarches initiées par celles-ci, des ateliers, des formations et des visites de terrain sont organisés depuis 2019 dans le cadre de la plateforme «Communes et climat».

✓ En 2021 et 2022, le Canton et la Ville de Genève ont conduit le projet pilote de micro-oasis en milieu urbain, une série de structures éphémères qui invitent la population – en particulier les seniors – à se rencontrer et se rafraîchir en ville durant l'été en période de canicule.

✓ Le projet «Constellations urbaines» est en cours avec la HES-SO Genève pour assurer le bien-être des habitants de Genève et l'épanouissement du végétal par des mesures urbanistiques temporaires sur plusieurs sites du canton, visant à réduire les îlots de chaleur.

✓ Dans le cadre du programme «Cool City» profitant du soutien de la Confédération, plusieurs projets ont été réalisés pour prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain. Par exemple pour le bus à haut niveau de service Genève - Vernier – Zimeysaver, au Cycle d'orientation de Sécheron et dans

l'Espace rivières du PAV. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat cantonal.

✓ Dans cette ligne, le projet de requalification de la cour du Cycle d'orientation de Sécheron a fait l'objet d'une démarche associant les élèves, les enseignants, la Ville de Genève et les différents offices de l'Etat pour proposer une solution concertée et exemplaire. Un projet de loi de financement permettra la réalisation de cet «îlot de fraîcheur» dès 2024 avec une maîtrise d'ouvrage confiée à l'office de l'urbanisme (OU),

✓ Les données issues de l'analyse climatique, réalisée dans le cadre du Plan climat cantonal, ont été publiées sur le site cartographique du SITG en 2020. En modélisant l'évolution des températures et l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'étude analyse la situation actuelle et future de Genève sur la base d'une projection du climat jusqu'en 2100.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE A AUGMENTÉ DE **15%** ENTRE 2018 ET 2021



© SIG Yves Bussard

E. Promouvoir des modes de production et de consommation durables

✓ L'augmentation de la reconversion à l'agriculture biologique s'est accélérée pendant cette législature, et plus de 20% des exploitations agricoles bénéficiant des paiements directs pratiquent aujourd'hui cette approche. De même, l'agriculture de conservation couvre désormais environ le quart des terres agricoles du canton. Ces tendances sont notamment portées par les jeunes générations d'agriculteurs, par la demande croissante des consommateurs, mais aussi par les aides publiques à la reconversion.

✓ Répondant à une demande croissante des consommateurs, la gamme des produits certifiés GRTA s'élargit constamment. La marque agit comme un levier à la disposition du consommateur, dans une volonté de développer les circuits courts.

✓ Le projet pilote «Agro4esterie» est en place en collaboration avec les Cantons de Vaud, Jura et Neuchâtel. À Genève, une dizaine d'agricultrices et agriculteurs se sont engagés avec des plantations d'arbres sur leurs terres cultivées. Ce mode de production est propice à la réduction de l'érosion, à l'amélioration de la vie et de la structure du sol; il est également utile comme appoint fourrager et pour apporter un microclimat à la parcelle. L'agroforesterie a le vent en poupe et s'inscrit comme une mesure phare dans le cadre de la transition écologique au sein de l'espace rural.

✓ La mise en œuvre du plan fédéral et des mesures décrites dans le rapport cantonal visant à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires se poursuit à un rythme soutenu (voir www.agriculture-durable-geneve.ch). L'organisation AgriVulg joue désormais un rôle important d'accompagnement au changement.

✓ Les nouvelles places de lavage pour engins et outils agricoles – souvent mutualisées entre plusieurs domaines – se multiplient, permettant de capter et d'éliminer les résidus de produits phytosanitaires et de préserver les eaux claires.

✓ L'étude « Le bois local et la construction font bon ménage ! » sur l'utilisation de bois et de biomatériaux a été publiée en 2021, démontrant qu'un bâtiment privilégiant une construction en bois et biomatériaux réduit son impact climatique de 30% à 70% par rapport à un bâtiment conventionnel en béton.

✓ Dans le domaine de la construction, le «Plan d'Actions ECOMAT^{GE} – Valorisation des déchets minéraux de chantier» a été présenté en 2021. Réalisé avec les professionnels du secteur de la construction, il présente 22 actions pour valoriser de manière durable les déchets minéraux de chantier, en abordant aussi des enjeux transversaux et d'accompagnement au changement (voir aussi objectif R.). De plus, le programme a mis en place une formation à destination des professionnels du secteur.

✓ Dans le domaine des achats professionnels responsables et afin de favoriser la prise en compte des critères de développement durable par les acteurs privés et publics, des formations sont organisées en étroite collaboration avec la HEG depuis 2014. Le guide des achats professionnels responsables réalisé en collaboration avec le Canton de Vaud et la Confédération a été mis à jour et publié en 2022 sur une plateforme nationale.

✓ Les offices cantonaux de la détention et de l'environnement ont initié une démarche d'économie circulaire sur le site pénitentiaire de Puplinge-Choulex. L'objectif est de développer une stratégie et un plan d'actions d'économie circulaire adaptés au contexte de la détention. Un diagnostic a été établi en 2021 et les premières actions ont été lancées, par exemple en matière de suppression des plastiques à usage unique en impliquant les détenus. Le département des infrastructures (DI) a rejoint le projet pour y intégrer notamment des questions de gestion durable des bâtiments de l'Etat.

✓ L'association ma-terre, créée en 2019, vient renforcer les actions de sensibilisation et les animations pédagogiques autour de l'alimentation saine et durable. Elle propose également des ateliers pour les cuisiniers de restauration collective afin de les former en la matière (voir aussi Chapitre I. objectif N. et Chapitre II. objectif A.).

F. Réduire les impacts environnementaux liés au trafic aérien

✓ Le Conseil fédéral a adopté en 2018 la fiche PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) de l'aéroport de Genève qui prévoit notamment la réduction progressive des atteintes sonores d'ici 2030 en soulignant le besoin d'une prise en compte accrue des nuisances de l'aéroport sur les riverains.

✓ À la suite, la nouvelle convention d'objectifs signée en 2019 avec l'Aéroport international de Genève intègre une approche environnementale maîtrisée. Outre la qualité de l'air, la nouvelle convention traite de la thématique du bruit et prévoit notamment le dispositif de monitoring du bruit et des mesures

concrètes pour atteindre la courbe de bruit cible à l'horizon 2030 par une stabilisation, puis une réduction des nuisances.

✓ Deux nouvelles stations mobiles de mesure de la qualité de l'air ont été mises en place dont une est dédiée au secteur de l'aéroport. Les mesures s'effectuent à partir des communes de Bellevue et du Grand-Saconnex ainsi que d'autres communes riveraines afin d'assurer le monitoring précis de la qualité de l'air autour de l'aéroport.

G. Renforcer la politique de gestion des déchets

✓ Le canton s'est doté d'une nouvelle loi sur les déchets le 2 septembre 2022 faisant suite à la nouvelle politique de gestion des déchets adoptée par le Conseil d'Etat en 2021. Elaborée avec l'Association des communes genevoises (ACG), les Services industriels de Genève (SIG) et les Recycleurs de Genève, elle s'articule autour de trois axes: la réduction de 25% des déchets incinérables à la source d'ici à 2025, l'amélioration du recyclage et l'élimination des déchets sur le territoire. La loi introduit aussi l'obligation de tri pour les entreprises, les particuliers et les collectivités. Le rôle des communes est renforcé puisque ces dernières devront par ailleurs élaborer un règlement et un plan communal de gestion de déchets, avec autorisation de sanctionner les infractions. Ces mesures

s'accompagnent d'un Plan de gestion en vigueur jusqu'en 2025 avec force obligatoire pour les autorités communales et cantonales.

✓ S'inspirant du succès d'éco21 Efficience énergétique, les SIG ont été chargés de mettre en place un programme visant à réduire la production de déchets et développer l'économie circulaire. Lancé en 2020, le programme éco21 Déchets s'articule autour de six axes impliquant les ménages, les collectivités, les entreprises et les organisations internationales en

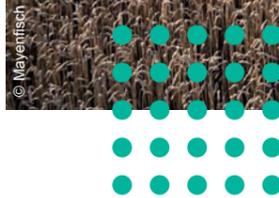
partenariat avec les professionnels de la gestion des déchets. De même, les organisateurs de manifestations sur le domaine public sont encouragés à proposer de la vaisselle réutilisable sur la base d'un guide élaboré par l'Etat et les communes partenaires.

✓ L'usine de valorisation et de traitement des déchets des Cheneviers, dite Cheneviers III, est en cours de déconstruction pour laisser place au projet Cheneviers IV, une usine plus petite, plus performante et aux impacts environnementaux réduits. Malgré certains retards, sa mise en service est prévue pour 2025. Elle nécessitera la réduction de 25% des déchets urbains incinérés.

✓ Après avoir distribué plus de 180'000 «P'tites poubelles vertes» depuis 2016 afin d'inciter les ménages à trier les déchets de cuisine, les communes et l'Etat ont relancé en 2021 une grande campagne de sensibilisation afin d'augmenter le tri et la qualité de ces déchets, avec un nouveau sac compostable plus résistant et distribué gratuitement dans de nombreuses communes.

✓ «Plan d'Actions ECOMAT^{GE} – Valorisation des déchets minéraux de chantier» a été présenté en 2021 (voir aussi objectif E.).

LA NOUVELLE LOI
SUR LES DÉCHETS
VISE À RÉDUIRE
DE
25%
LES DÉCHETS
INCINÉRABLES
D'ICI À 2025



H. Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

✓ La qualité de l'air mesurée à Genève a continué de s'améliorer suivant la tendance favorable relevée déjà depuis plusieurs années. Ainsi, le dioxyde d'azote a respecté la limite annuelle prévue par la loi sur l'ensemble du territoire, une première depuis que la pollution atmosphérique est suivie dans notre canton. Les exigences légales ne sont cependant pas toutes satisfaites : des dépassements ponctuels persistent encore pour deux polluants, l'ozone, particulièrement récalcitrant, et les particules fines.

✓ Genève a mis en place le dispositif anti-smog le plus complet de Suisse, avec notamment l'activation, en cas de pic de pollution, de la circulation différenciée sur la base du macaron StickAIR. Ces mesures visant à protéger la population à court terme constituent la facette réactive de la politique d'assainissement de l'air dans le canton. Cette dernière intègre avant tout des actions structurelles visant à agir sur le long terme à la source des émissions, notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'aménagement du territoire, comme le prévoient la Stratégie de protection de l'air 2030 ainsi que le Plan de mesures OPair 2018-2023.

✓ Un élément structurant important a été mis en place par les partenaires de la qualité de l'air du Grand Genève qui ont signé le 30 janvier 2018 le protocole d'accord PACT'Air qui prévoit la mise en œuvre d'actions transfrontalières pour réduire la pollution de l'air au sein d'un bassin partagé. Première européenne en matière de gouvernance transfrontalière, PACT'Air permet ainsi d'agir à la bonne échelle en dépassant les différences de pratiques et de réglementations afin d'harmoniser les moyens d'action les plus efficaces avec un plan d'actions autour de trois axes stratégiques : l'amélioration durable de la qualité de l'air, la capacité d'une réaction coordonnée des deux côtés de la frontière en cas de pic de pollution, ainsi que la création d'outils communs de diagnostic, de modélisation et de communication.

✓ La promotion de l'électromobilité a constitué un axe important de la politique environnementale du Canton, avec un total de 1031 subventions accordées pour un total de 1,03 millions de francs au cours de la législature 2018-2023. Les voitures électriques représentent actuellement 2,5% du parc automobile genevois. De plus, les nouvelles mises en circulation de voitures de tourisme ont vu la part de marché des voitures électriques passer de 1,5% en 2018 à 10% en 2021.

I. Elaborer une stratégie cantonale de protection contre le bruit

✓ La stratégie cantonale «Bruit 2030» a été présentée en 2021. Novatrice à l'échelle d'un canton, elle définit les orientations de la politique de protection contre le bruit à l'horizon 2030 en fondant plus explicitement l'action publique dans ce domaine sur la qualité de vie, le bien-être et la santé de la population.

✓ Le premier axe, intitulé « Assurer des ambiances sonores de qualité », est sans doute le plus innovant car il doit permettre d'exprimer une vision du paysage sonore genevois avec une prise en compte pragmatique du bruit au quotidien dans la planification territoriale.

✓ Le deuxième axe met l'accent sur la réduction des émissions sonores à la source, notamment sur la question de la mobilité, avec une recherche de solutions ambitieuses et diversifiées.

✓ Enfin, la stratégie vise à renforcer la gouvernance de cette politique publique, en traçant l'évolution souhaitée des bases légales cantonales ainsi que celle des outils et indicateurs de la représentation du bruit au service de l'information des citoyens et des planificateurs.

J. Définir les exigences des quartiers et constructions à haute performance environnementale et les mettre en œuvre

✓ L'office de l'urbanisme (OU) et l'office cantonal de l'environnement (OCEV), associés à l'ensemble des offices concernés, ont collaboré dans le cadre du projet « Quartiers en transitions » pour établir une charte et son référentiel (voir aussi Chapitre I, objectif A.) pour fixer des critères intégrés entre les deux politiques publiques pour les nouveaux quartiers et les tester sur six sites pilotes. Ceci concerne par exemple la qualité et l'adaptation climatique des espaces publics, la limitation de l'accès aux voitures à l'intérieur des quartiers, l'augmentation des surfaces en pleine terre, ou encore le réemploi des matériaux et la gestion intégrée et durable des matériaux d'excavation. Par ailleurs, la transition écologique est ainsi intégrée comme principe directeur de la révision du Plan directeur cantonal (PDCn).

✓ Depuis 2021, la loi prévoit que toute construction ou rénovation importante doit être réalisée à base de matériaux minimisant son empreinte carbone. Le réemploi des matériaux de construction existants est privilégié ainsi que les matériaux de construction recyclés ou à faible empreinte carbone. Un règlement d'application est en cours de rédaction. Un projet pilote est en cours pour les Cherpines.

✓ Dans le cadre de la fiche 4.4 du plan climat « Évaluer l'impact carbone des plans, programmes et projets qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire », un calculateur carbone est en cours de développement pour mieux planifier les futurs quartiers et constructions par rapport à leur empreinte carbone.

✓ L'étude de faisabilité consistant à prendre en compte les services écosystémiques rendus par la nature a montré qu'il était possible de le faire en testant la démarche dans l'étude de faisabilité du contournement du village de Soral. Les résultats de l'étude ont été présentés à la population, à la commission des travaux et à la commission consultative de la diversité biologique. Ce projet est maintenant étendu par une étude complémentaire intitulée « Ancrage biodiversité » qui vise à mieux tenir compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans les projets urbains de construction, notamment aux stades des études d'opportunité et de faisabilité.

K. Produire une aide à la décision du risque d'accidents majeurs pour la population

- ✓ Le projet poursuit son avancement. Après avoir configuré le logiciel avec les données météorologiques locales, des scripts ont été créés pour mettre à jour et documenter les données portant sur la population et les établissements sensibles (EMS, écoles, etc.). 80% des données sont actuellement saisies dans le logiciel.
- ✓ Les tests de robustesse du logiciel pour les scénarii permettant de déterminer les probabilités d'accidents majeurs pour les routes, le rail et les gazoducs ont été effectués avec succès; ils sont actuellement complétés par ceux portant sur les oléoducs, les dépôts pétroliers et les entreprises OPAM, et leur finalisation est prévue pour la fin 2022.
- ✓ Des cartes simulant le risque OPAM sur le territoire genevois seront livrées début 2023.

L. Mettre en place un observatoire, un laboratoire et une plateforme de l'environnement à l'échelle cantonale et régionale, projet « GE-EN-VIE »

- ✓ Depuis sa création en 2018, GE-EN-VIE a organisé quatre rencontres annuelles qui ont réuni à chaque fois une centaine de personnes en provenance des institutions fondatrices ainsi que de divers partenaires et communes genevoises et du Grand Genève.
- ✓ Une base de données a été créée contenant quelques 140 études et projets de recherches dans le domaine environnemental co-portés par l'Etat, l'Université ou la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia).
- ✓ De nouveaux projets ont également été initiés: ils ont essentiellement trait à l'Observatoire et portent sur la création d'indicateurs dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, du bruit, de l'énergie ou encore du climat. Un projet tripartite du Laboratoire qui a vu le jour grâce à GE-EN-VIE concerne l'étude des métiers de l'environnement de demain.

M. Optimiser le financement de la politique de l'eau

- ✓ Rendue en 2022, une étude confiée à l'Institut de l'environnement de l'Université de Genève a permis de clarifier la structure de financement de la politique de l'eau selon 19 catégories d'usage, dont plusieurs sont à renforcer aujourd'hui, comme l'irrigation agricole, le rafraîchissement urbain, la préservation des milieux, la gestion de la biodiversité et le maintien du cycle hydrologique.
- ✓ L'analyse des comptes des dernières années a ainsi révélé que les revenus dégagés permettent essentiellement de faire fonctionner cinq usages dominants: eau potable, assainissement des eaux usées, hydroélectricité, gestion des activités nautiques et renaturations, sans que ce métabolisme financier n'intègre de manière adéquate les externalités liées aux services écosystémiques.
- ✓ Les résultats de l'étude et les discussions engagées avec les acteurs (offices de l'Etat, SIG, communes) permettront d'affiner les rôles et équilibres entre les différents usages de l'eau, ainsi que de préciser les bases légales et les causalités liées aux différentes taxes, redevances et tarifs régissant cette politique publique.
- ✓ De nouvelles actions pourront ainsi être développées lors de la prochaine législature en faveur de plusieurs programmes et planifications telles que le Plan climat, l'Eau en ville, le Plan biodiversité, etc.

N. Ouvrir la plage publique des Eaux-Vives et développer l'accès à l'eau

- ✓ Cette législature a permis de réaliser de nombreux et importants projets d'accès à l'eau, chaque fois accompagnés de renaturations des rives et de mesures en faveur de la biodiversité.
- ✓ La plage publique des Eaux-Vives et le nouveau Port-Noir ont pu être ouverts comme prévu lors de la saison estivale de 2020 et ont très vite été adoptés par la population. Le restaurant et la Maison de la pêche ont ensuite été livrés au printemps 2021.
- ✓ Plusieurs nouveaux aménagements d'accès à l'eau ont été construits au profit de la population le long du quai de Cologny en 2020.
- ✓ À Versoix, Port-Choiseul a fait l'objet de rénovation et d'importants travaux d'entretien terminés en 2022.
- ✓ En Ville de Genève, un nouvel accès public au lac - situé sur la rive droite à côté du port Nautica - a été inauguré en 2022. Le port de plaisance a été rénové, quelque 130 mètres de rive et digue adjacentes au port ont été réaménagés en plage de galets et des aménagements en faveur de la biodiversité ont été construits.
- ✓ De nouveaux aménagements ont aussi été construits aux Bains des Pâquis, et des réflexions sont en cours pour permettre la baignade au quai Wilson, au sentier des Saules et à la Pointe de la Jonction.
- ✓ En aval du Rhône, plusieurs démarches sont également déployées pour concilier l'accueil sur les berges et certaines pratiques en eaux vives avec les activités des SIG et le respect du milieu naturel.
- ✓ Un projet de modification de la loi sur les eaux a été développé afin de garantir à toute la population un accès public et en principe gratuit aux secteurs de baignades des rives du lac, propriété des collectivités publiques. Son traitement au Grand Conseil est en cours.
- ✓ Le Grand Conseil a voté en 2022 un crédit d'investissement de 55,5 millions de francs pour le réaménagement du site du Vengeron et les autorisations de construire seront délivrées avant la fin de la législature. Ce projet prévoit à partir de 2025 un nouvel espace portuaire pour les entreprises lacustres qui doit désencombrer la Petite rade, la création de zones de baignade et d'activités sportives ainsi que la renaturation de l'embouchure du ruisseau.



O. Renforcer les savoir-faire et outils de gouvernance transfrontalière de l'eau

✓ Les trois grandes masses d'eau de la région - le lac, le Rhône et l'Arve - disposent désormais d'une gouvernance forte ainsi que d'une gestion des eaux mises à jour et intégrant mieux les aspects environnementaux et climatiques.

✓ La politique publique de l'eau a abouti à de nouveaux accords transfrontaliers. En 2019, le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve (SAGE) et des contrats de territoire espaces naturels sensibles « Salève-Genevois » et « Vuache-Champagne-Genevois » ont été signés.

✓ Un nouvel accord-cadre sur le Rhône a été développé pour être signé en 2022 entre la Confédération et la France à la suite de négociations auxquelles les Cantons de Genève, Vaud et Valais ont été associés. Il intègre mieux les enjeux climatiques et clarifie les arbitrages en cas de pénurie d'eau.

✓ La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a développé sous présidence genevoise un nouveau plan d'actions 2021-2030. Les 29 fiches-action totalisent 118 mesures et identifient plusieurs thèmes nouveaux, comme la gouvernance, la communication-sensibilisation, la lutte contre les plastiques ou l'exploitation thermique.

✓ Dans le cadre de la Communauté transfrontalière de l'eau, la thématique de la gestion durable des ressources en eau a été relancée en 2020 par la récolte des éléments nécessaires à l'établissement d'une planification stratégique de l'eau potable incluant douze collectivités territoriales franco-valdo-genevoises ainsi que les opérateurs de distribution (régies, syndicats, SIG). La modernisation de l'accord est en discussion et devrait intervenir en prochaine législature.

✓ Un projet de gestion de l'eau à Brickaville, Madagascar, a été suivi et financé conjointement par les collectivités territoriales des EPCI de Gex, d'Annemasse, du Genevois et du canton de Genève.

✓ Un travail de synthèse historique mené en collaboration avec l'Université de Genève et le Geneva Water Hub rend disponible - tant pour les techniciens locaux que pour les acteurs d'autres régions transfrontalières dans le monde - les outils de gestion transfrontalière de l'eau développés dans le bassin genevois depuis les années 1960. Une publication et une storymap, qui mettent en valeur ce travail et les outils genevois pouvant être utiles pour d'autres régions transfrontalières, ont été présentés en 2022 au Forum mondial de l'eau à Dakar.

P. Suivre et optimiser les usages énergétiques du Rhône et du Léman

✓ L'assainissement des ouvrages hydroélectriques prévus par la Confédération et financés par Swissgrid, notamment pour faciliter la migration piscicole, s'est poursuivi. Les SIG termineront ainsi d'ici à la fin de législature la nouvelle échelle à poissons au barrage du Seujet.

✓ Un scénario concernant les éclusées a aussi été choisi fin 2020, et les études se poursuivent concernant le barrage de Verbois.

✓ Le monitoring de la température du lac et des cours d'eau a été renforcé et des indicateurs plus clairs permettent d'anticiper de futurs arbitrages entre exploitation énergétique des eaux superficielles (GeniLac, etc.) et protection environnementale.

Q. Accroître la lutte contre les micropolluants et les plastiques

✓ Le suivi et la lutte contre les micropolluants ont été renforcés à l'échelle cantonale et des bassins-versants du Léman, du Rhône ou de l'Arve. Ce thème reste en effet un sujet majeur de préoccupation pour la CIPEL qui surveille la présence de ces substances dans l'eau, les sédiments et les organismes vivants. De son côté l'office a amélioré son savoir-faire et optimisé son laboratoire pour tracer et diagnostiquer les micropolluants dans l'eau, plaçant Genève parmi les cantons les plus avancés en la matière.

financement fédéral, cette collaboration transfrontalière permettra d'éliminer 80% des micropolluants des eaux rejetées dans l'Arve par ces deux grandes stations d'épuration.

✓ Le programme éco21 Déchets prévoit notamment la lutte contre les plastiques à usage unique qui peuvent finir dans l'eau (voir aussi objectif G.). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les commerces et lieux de restauration à l'emporter du canton qui proposent des sacs plastiques à usage unique ont l'obligation de les faire payer afin de réduire la production de déchets plastiques et favoriser l'utilisation de sacs réutilisables.

✓ Depuis le début de la législature, plusieurs études menées par des associations (ASL, Oceaneye, Hammerdirt, etc.) font état d'une pollution par les plastiques dans le lac Léman et les rivières estimée à quelque 50 tonnes par année. Une fiche d'action dédiée de la CIPEL va permettre de renforcer la collaboration avec la société civile, tandis qu'à Genève, un groupe de travail a été instauré entre OCEV et OCEau dans le cadre du plan de gestion des déchets.

✓ Menée depuis 2018, la campagne « Oh mon eau » sensibilise la population à la préservation de l'eau par des gestes simples au quotidien.

✓ Le département a publié en 2019 une brochure de synthèse faisant état des suivis menés dans les eaux superficielles genevoises. Le constat est que dans le lac Léman, le Rhône ou l'Arve, la présence de certaines substances est significative, mais n'atteint pas les seuils d'alerte. La situation est plus critique pour les petits et moyens cours d'eau

dans lesquels des substances polluantes issues des activités agricoles, domestiques et industrielles sont présentes en quantité non acceptable. Des plans de réduction des risques et des émissions à la source sont menés avec les partenaires concernés.

✓ Débuté en 2018, le chantier de la station d'épuration (STEP) de Villette, la 3^e plus grande du canton de Genève, s'achèvera en 2023 avec son raccordement à la STEP d'Ocybèle à Gaillard. Bénéficiant d'un

DÈS 2023, LA NOUVELLE STEP DE VILLETTE ÉLIMINERA 80% DES MICROPOLLUANTS DES EAUX REJETÉES DANS L'ARVE





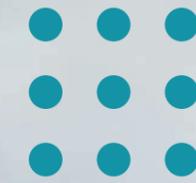
R. Développer la sensibilisation pédagogique à l'environnement et à l'énergie

✓ Le projet pilote ZIBAY ECOPARC a ouvert ses portes en 2021 grâce à un partenariat entre les départements du territoire (DT) et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la FTI, la commune de Satigny et l'entreprise Serbeco. Il a pour objectif de faire découvrir par des visites de terrain didactiques les principes de l'écologie industrielle et la diversité des métiers. Le site Internet www.zibayecoparc.ch permet de se familiariser avec le projet auquel plus de mille jeunes et autres personnes intéressées ont déjà participé.

✓ Depuis la rentrée 2021, les élèves des écoles secondaires I et II bénéficient du nouveau programme pédagogique « La vraie vie de nos déchets » les sensibilisant en classe à la thématique des déchets, de la réduction à la source jusqu'à la fin de vie. Ce projet est réalisé conjointement par le DT (GESDEC) et le DIP.

✓ Dans le cadre du « Plan d'Actions ECOMAT^{GE} – Valorisation des déchets minéraux de chantier », une première formation sur la valorisation de ces matériaux - à destination des professionnels de la construction, notamment les architectes et ingénieurs civils - a eu lieu en 2022 en collaboration avec les associations professionnelles (FAI et FAI formation) et hepia, avec le soutien de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) (voir aussi objectif E.).

✓ Les « Jeudis de l'environnement » trimestriels ont eu lieu sur la pause de midi pour offrir aux professionnels et communes un forum d'information et d'échange informel sur les derniers développements des thématiques clés de l'environnement.



III. PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI



A. Renforcer le pôle de conservation patrimoniale par une meilleure prise en compte en amont de la valeur d'usage du patrimoine

✓ La politique du patrimoine a été auditée en 2020 par la Cour des comptes, qui a formulé quatre recommandations encourageant l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'offices de l'urbanisme (OU) à poursuivre les actions initiées dans cette législature pour mieux intégrer le patrimoine en amont des projets urbains.

✓ Le recensement architectural cantonal des 46'000 bâtiments construits avant 1985 est une des réalisations phare de la législature et sera terminé en 2023 dans le respect des coûts et du planning établi en 2015. L'ensemble des données du recensement est mis à disposition du public sur le système d'information géographique du territoire genevois (SITG).

✓ En parallèle, l'office fédéral de la culture a approuvé deux lots de révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) pour le canton de Genève en étroite coordination avec l'OPS et l'OU. Relevant les qualités spatiales, historico-architecturales et de situation, cet inventaire permet d'orienter tous les projets d'aménagement. Une pratique interne a été

mise en place par l'OU et l'OPS pour assurer la prise en considération et la pesée des intérêts.

✓ Le patrimoine est désormais mieux pris en compte et intégré comme atout en amont dans les projets urbains lors de l'établissement de plans d'affectation. Ceci grâce notamment à une collaboration plus transversale entre l'OPS et l'OU qui ont mis en place une plateforme commune pilotée par une déléguée « patrimoine et aménagement du territoire ».

✓ Pour une prise en compte renforcée des aspects patrimoniaux dans la 2^e génération des plans directeurs communaux, un guide thématique a été rédigé et mis à disposition des communes.

✓ La sensibilisation des professionnels et du grand public a été renforcée par l'établissement de six fiches de bonnes pratiques établies par la CMNS, dont la dernière, en cours de finalisation, concerne la Zone 4B protégée.

✓ Pour accompagner les changements d'usage induits parfois par la protection patrimoniale, l'OPS a créé un poste de coordinatrice patrimoine, territoire et lieux culturels.

B. Développer des actions de valorisation et de sensibilisation autour du patrimoine comme facteur de cohésion et de formation

✓ Le Canton de Genève a adhéré à la Déclaration de Davos sur la culture du bâti en septembre 2019. Cette charte établit désormais un cadre et une vision commune pour la protection du patrimoine et engage tous acteurs à un développement territorial de qualité, tant dans ses espaces bâtis que paysagers. A ce titre, l'OPS et l'OU soutiennent et participent activement à la Fondation pour la Culture du bâti Suisse.

✓ Cette législature a permis d'élargir et de renforcer la sensibilisation aux questions du patrimoine au-delà des cercles de spécialistes. Cette approche a visé plus particulièrement les professionnels, les personnes en formation et le grand public genevois.

✓ Concernant les professionnels, l'OPS a notamment établi des fiches métier (par exemple pour les vitrines et les portes palières) et des fiches de bonnes pratiques (comme les interventions dans le périmètre des rives du lac ou dans les sous-sols de bâtiments protégés): l'élaboration de ces fiches participe tant à la sensibilisation des mandataires et des propriétaires qu'à simplifier le volet patrimonial de la procédure d'autorisation de construire. Les événements publics comme les « Journées européennes des métiers d'art » renforcent le lien et valorisent les métiers indispensables à la préservation du patrimoine.

✓ La formation des architectes, dans un premier temps en Bachelor, a été renforcée dans le cadre d'un partenariat avec hepia pour mieux intégrer les savoirs liés au patrimoine et à sa rénovation. Des spécialistes du service des monuments et des sites (SMS) interviennent ainsi dans les cours de l'hepia. Pour les plus jeunes, une trentaine d'ateliers ont été organisés pour plus de 800 élèves des écoles secondaires genevoises en collaboration avec le DIP et Patrimoine Suisse. Les élèves découvrent ainsi leur propre école et son environnement sous un angle architectural, patrimonial et urbanistique.

✓ Pour le grand public, l'OPS a fortement développé ses actions de sensibilisation et de communication, que ce soit par des présentations publiques des recensements architecturaux dans les communes, par la création de nouveaux dossiers destinés au patrimoine et à l'archéologie sur le site web ge.ch, ou par les médias sociaux. Les événements publics, tels que les « Journées européennes du patrimoine », qui intègrent désormais plus d'activités pour les familles, et les « Journées européennes des métiers d'art » se sont développées et diversifiées, permettant d'augmenter fortement la fréquentation et la diversité du public.

✓ L'OPS a soutenu la création de deux nouveaux organismes. Créée en 2019, l'association « Métiers d'art Genève » vise à promouvoir et sauvegarder l'artisanat indispensable à la préservation du patrimoine et porte depuis 2022 l'organisation des « Journées européennes des métiers d'art » à Genève. Fondée en 2021, la Fondation pour le patrimoine bâti genevois a pour mission principale d'encourager la conservation, la restauration et la sensibilisation au patrimoine bâti et archéologique du canton de Genève. Elle soutient notamment les propriétaires n'ayant pas les moyens d'assumer seuls la sauvegarde et la valorisation d'objets patrimoniaux.

✓ Les publications techniques et scientifiques élaborées par l'OPS (comme la revue « Patrimoine et architecture » avec le cahier 24 édité en décembre 2019 consacré aux toitures et aux couvertures, et en septembre 2022 le cahier 25 consacré aux études historiques, recensements, monographies et analyses conduites par l'OPS) ou des contributions apportées à des publications de tiers (comme le livre « XIX^e, un siècle d'architecture à Genève », édité par Patrimoine suisse Genève en décembre 2020, et la collection des « Monuments d'art et d'histoire de la Suisse », pilotée par la Société d'histoire de l'art en Suisse, dont le volume sur la « ceinture Fazyste » est en cours de rédaction) ont également contribué à sensibiliser le public aux questions du patrimoine.

46'000
BÂTIMENTS
CONSTRUITS
AVANT 1985
FIGURENT DANS
LE RECENSEMENT
ARCHITECTURAL
CANTONAL





C. Gérer et valoriser le patrimoine naturel

✓ Réalisé en quatre étapes entre 2002 et 2022, le projet de renaturation du cours d'eau de l'Aire a permis de rétablir la qualité des eaux, d'augmenter la valeur écologique globale de l'Aire et de son Vallon, de valoriser les fonctions de détente et de loisirs pour la population et de minimiser les risques liés aux crues pour les riverains. Cette renaturation majeure a été récompensée par le Prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2021.

LA STRATÉGIE D'ARBORISATION CANTONALE VISE À AUGMENTER LE TAUX DE CANOPÉE À 30% D'ICI À 2050

✓ Durant cette législature, la question des arbres a fait l'objet d'un changement de paradigme et d'une prise de conscience nouvelle de leur valeur environnementale, urbaine et climatique tant au sein des services publics que de la population.

✓ La stratégie d'arborisation cantonale consolide les ambitions en matière de préservation et de renforcement du patrimoine arboré: elle sera adoptée d'ici à la fin de la législature. Elle formalise notamment les objectifs mis en place depuis 2019 pour augmenter le taux de canopée à 30% d'ici à 2050. Plusieurs projets de loi d'investissement seront déposés pour plus de 500 millions de francs afin de financer ces plantations, ainsi que les travaux de dégrapage et de génie civil permettant leur mise en place dans de bonnes conditions le long des rues et places.

✓ De même, le Règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) a été révisé afin d'augmenter la valeur de l'arbre et permettre au fonds de compensation d'être essentiellement destiné à la replantation d'arbres. Des conventions peuvent aujourd'hui être signées avec les communes dési-

reuses de développer le taux de canopée sur leur territoire. Un deuxième train de révision est en cours, qui sera adopté d'ici à la fin de législature. Cette nouvelle évolution vise d'une part à renforcer la conservation des arbres en assurant non seulement une meilleure reconnaissance des nombreux services écosystémiques qu'ils délivrent, mais également leur valeur en tant que pilier de la biodiversité dans les espaces urbains. D'autre part, il s'agit d'augmenter le nombre et la qualité des nouvelles plantations, que ce soit en remplacement d'arbre abattus ou dans le cadre des mesures d'adaptation de la ville contre les îlots de chaleur.

✓ De son côté, la future loi sur le climat soutient cette vision en proposant des modifications d'autres lois favorisant la protection des arbres et de la biodiversité. En outre, plusieurs projets de lois d'investissement - biodiversité, plantation d'arbres, infrastructures écologiques - devraient être adoptés d'ici à la fin de la législature pour faciliter la mise en œuvre de ces éléments.

✓ Le déploiement de l'application « arbre-Web » par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a permis de dématérialiser l'intégralité des procédures de demandes d'autorisation d'abattage et d'élagage. Cette application a très rapidement rencontré un vif succès: elle permet aux usagers de déposer de manière simple et conviviale leur requête d'abattage, avec des outils de cartographie intégrés. Des développements complémentaires sont en cours d'analyse, afin de permettre à l'administration de renforcer les suivis des compensations, d'assurer un lien opérationnel avec les abattages liés aux autorisations de construire et de pouvoir ainsi fournir les informations statistiques attendues de longue date.

D. Mettre en œuvre la Stratégie Biodiversité au travers d'un plan d'action

✓ Le Plan d'action biodiversité a été adopté en février 2018 par le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil a validé la stratégie et le plan d'action en novembre 2020. Il amène l'Etat et ses partenaires à mieux connaître, enrichir et valoriser la biodiversité cantonale, pour développer le réflexe biodiversité et l'exemplarité de l'Etat, tant par des réalisations « vitrines » qu'en mettant en œuvre les actions du Plan sur ses parcelles.

✓ 84% des 117 actions, impliquant plus de 90 partenaires, ont démarré et déploient peu à peu leurs effets sous le pilotage de la coordinatrice de la Stratégie biodiversité.

✓ L'infrastructure écologique sur le terrain est réhabilitée pour renforcer la biodiversité sur l'ensemble du territoire, car « chaque m² compte ». Une carte à l'échelle cantonale a été mise à disposition sur la plateforme SITG. Concrètement, il s'agit de recréer la qualité et la connectivité par des infrastructures écologiques entre les milieux naturels et agricoles riches en biodiversité et les secteurs industriels et urbains existants ou nouveaux. D'ici au plus tard à 2030, 30% du territoire cantonal devront avoir atteint une qualité garantissant

le développement de la biodiversité, grâce notamment aux corridors biologiques.

✓ Beaucoup d'actions en faveur d'une plus grande sobriété lumineuse ont été mises en place avec de nombreux partenaires, dont les communes. Des « plans lumière », la cartographie (SITG) d'une trame noire cantonale, ainsi que des mesures ponctuelles d'atténuation ou d'extinction de sources de lumières ont également été réalisés. La deuxième édition de « La nuit est belle » a mis en évidence les enjeux liés à la biodiversité nocturne: 178 communes françaises et toutes les communes genevoises et vaudoises du Grand Genève ont participé activement en laissant leurs éclairages publics éteints.

✓ Le second plan d'action se prépare en coordination avec le Plan Climat pour une mise en œuvre en prochaine législature, car les crises du climat et de la biodiversité ont la même cause. Le changement climatique perturbe l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes. Inversement, la dégradation de la biodiversité impacte négativement le climat. Le plus urgent sera d'identifier les actions qui peuvent être mutualisées, permettant des co-bénéfices, tout en évitant les actions se compromettant mutuellement.

✓ L'OCAN répond régulièrement aux sollicitations des communes qui sont en première ligne pour mettre en œuvre les actions du plan biodiversité et de la stratégie d'arborisation.

✓ Les milieux naturels sont, comme les milieux agricoles, soumis à de fortes pressions en raison de la densité de la population du canton. La pandémie a fait apparaître la nécessité de sensibiliser la population et d'accroître la surveillance de certains milieux. Ainsi, afin de renforcer les liens de la population avec la nature, pour mieux protéger la biodiversité et accroître le bien-être des habitants de la région, le site « dansmanature.ch » encourage à aller à la découverte de la biodiversité genevoise.

✓ La sensibilisation passe également par les jeunes, pour lesquels plusieurs actions ont été mis en place en étroite collaboration avec le DIP. Un programme de sensibilisation plus complet doit encore être développé tout au long de la scolarité. Dans le même esprit, des formations pour les professionnels ont été mises en place et se poursuivront, notamment s'agissant de l'entretien différencié des espaces naturels.

✓ En ce qui concerne la surveillance des milieux en campagne, la complémentarité entre l'action des gardes de l'environnement et les polices municipales a été renforcée.

LE PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ COMPREND 117 ACTIONS IMPLIQUANT PLUS DE 90 PARTENAIRES

E. Elaborer une conception cantonale du paysage pour contribuer à la qualité du cadre de vie

✓ Les travaux sur la Conception cantonale du paysage (CCP) ont été poursuivis en 2022 en vue d'une finalisation en 2023. Fruit d'un travail commun entre l'office de l'urbanisme (OU), l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), et l'office du patrimoine et des sites (OPS), ce document s'intègre dans la conception du paysage suisse pilotée par la Confédération.

✓ La CCP identifie les caractéristiques majeures du paysage genevois, à plusieurs échelles. Elle en dégage les espaces à enjeux, sur lesquels la question du paysage est particulièrement sensible, parmi lesquels les pénétrantes de verdure, les espaces publics ou encore les franges urbaines. La CCP vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'importance de la prise en compte du paysage à l'amont des projets qui ont une incidence territoriale. Un travail important sur les objectifs de qualité paysagère sera effectué pour finaliser la CCP.

F. Réaliser le musée sous l'esplanade de Saint-Antoine

✓ Suite à l'aboutissement des fouilles archéologiques, au concours d'architecture de 2017 et à la délivrance des autorisations de construire, le projet de valorisation du site archéologique de Saint-Antoine et de son ouverture au public est désormais

porté par la Ville de Genève qui le réalisera d'ici à 2025 avec une subvention d'investissement du Canton de 4,6 millions de francs ainsi qu'une importante contribution d'une fondation privée.

G. Simplifier et accélérer les procédures liées à la protection du patrimoine bâti

✓ Une nouvelle pratique administrative définissant mieux le périmètre d'intervention de l'office du patrimoine et des sites (OPS) dans les préavis d'autorisation de construire, notamment pour les bâtiments faisant part du recensement architectural cantonal, a permis de traiter un nombre nettement supérieur de dossiers sans augmenter les effectifs.

✓ La commission des monuments de la nature et des sites (CMNS) a élaboré en collaboration avec l'OPS des fiches de bonnes pratiques mettant en lumière les procédés couramment appliqués sur les projets qui leur sont soumis. Elles favorisent la prise en considération du patrimoine en amont des projets de construction ou de rénovation. Les fiches réalisées à ce stade traitent des sujets suivants: « Architecture et gabarits dans le périmètre de la Loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac) », « Sols et sous-sols dans le périmètre des rives du lac (LPRLac) », « Procédés de réclame », « Travaux

d'excavations en sous-œuvre sous des bâtiments et des sites protégés » et « Isolation thermique dans les bâtiments protégés ou situés en zone protégée: méthodologie d'intervention ».

✓ Un guide pour l'installation des panneaux solaires, incluant un chapitre spécifique pour les bâtiments protégés ou situés en zone protégée, a été élaboré par l'OCEN et l'OPS. Après une large consultation en 2022, il sera mis en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il assouplira les règles dans les zones 4B protégées pour faciliter la production d'énergie verte, tout en préservant le caractère des sites à haute valeur patrimoniale protégés au niveau fédéral et cantonal.



IV. CULTURE MANAGÉRIALE, ORGANISATION ET DONNÉES TRANSVERSALES



© Lucie Levasseur

A. Renforcer la dynamique de collaboration

- ✓ Un acquis majeur de cette législature a été de réunir les politiques publiques « Environnement et énergie » et « Aménagement et logement » dans un même département, autour d'une vision commune et d'une collaboration posée comme ambition transversale par la « Feuille de route DT 2018-2023 ».
- ✓ Le renforcement de la dynamique de collaboration, notamment entre offices, est ainsi restée une orientation clé de la direction du département. Ceci a permis de mieux répondre aux enjeux tels que la qualité et durabilité des projets urbains, le projet de territoire transfrontalier, la plateforme « patrimoine territoire » (réunissant l'office de l'urbanisme (OU) et l'office du patrimoine et des sites (OPS), ainsi que l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en tant qu'invité permanent) ou encore la coordination entre énergie et patrimoine, ainsi que les nouvelles orientations de la transition écologique et du Plan climat qui nécessitent par définition l'intégration de différentes politiques publiques.
- ✓ Cette orientation de législature s'est aussi concrétisée au niveau organisationnel, par exemple par la mise en place d'un opérateur urbain intégré pour le projet Praille Acacias Vernets (voir Chapitre I., objectif B.), la création d'un poste de coordinatrice patrimoine, lieux culturels et territoire commun entre l'OPS et l'OU ou encore la création d'un pôle innovation départemental.
- ✓ Une meilleure coordination et collaboration ont permis de faciliter la compréhension entre offices et de trouver des solutions pragmatiques en amont des projets, quand leur adaptation est encore possible.
- ✓ Lancée en début de législature, la démarche de prospective Genève 2050 – pilotée conjointement par le DT et le DI - a établi une dynamique de réflexion et de collaboration transversale entre tous les départements de l'Etat, impliquant une quarantaine de cadres et spécialistes de l'Etat ainsi que des partenaires externes.
- ✓ Les « Temps forts » avec la direction du département, le réseau des cadres et les activités liées à l'innovation au sein du DT ont contribué à créer une culture interne plus ouverte, transversale et collaborative.
- ✓ L'inspectorat environnemental coordonné de chantiers, porté par trois offices de la PPE, a été déployé sur le terrain, permettant de contrôler le respect des charges environnementales des projets de construction autorisés et de demander les corrections nécessaires en cas de manquement.

B. Développer la concertation

- ✓ Cette législature a vu la mise en place d'une approche systématique de concertation pour les projets urbains, basée notamment sur le bilan 2015-2018 des démarches de concertation menées depuis la révision de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) qui a introduit en 2015 une obligation de concertation lors de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ).
- ✓ Les chefs de projet de l'office de l'urbanisme ont ainsi participé à intégrer les améliorations issues des expériences des premières années et des formations spécifiques ont mis en place bénéficiant également à des collaborateurs d'autres offices impliqués dans les projets. Ces formations sont en cours de développement en partenariat avec les RH et l'OPE pour être inscrites au catalogue de l'Etat. Le processus de concertation est désormais pleinement intégré dans leur travail pour les nouveaux projets urbains.
- ✓ La concertation s'est en outre entendue à d'autres politiques publiques, notamment pour le Plan climat ainsi qu'en collaboration avec le département des infrastructures (DI) pour des projets de mobilité liés aux développements urbains (tram des Nations, Voie Verte d'agglomération rive droite, etc.).
- ✓ Le DT et le DI ont conjointement piloté la démarche de prospective « Genève 2050 » par laquelle le Conseil d'Etat a souhaité pouvoir mieux appréhender les échelles temporelles lointaines difficiles à maîtriser en raison des évolutions de notre société. Le rapport « Genève 2050 » a été publié en 2020 suite à une consultation à laquelle quelque 5'000 personnes ont participé, suivi en 2022 par un bilan intermédiaire de la suite des travaux de prospective.
- ✓ Une plus large participation citoyenne a aussi été développée - en collaboration avec les communes et les partenaires régionaux – pour accompagner la transition écologique des territoires avec la démarche Genève et Grand Genève en transition. Démarche inédite à cette échelle, elle vise à associer le plus grand nombre de personnes et d'organisations au défi de la transition écologique. La démarche Genève et Grand Genève en transition alimentera les planifications stratégiques et directrices (plans directeurs communaux, Plan directeur cantonal, projet d'agglomération et vision territoriale transfrontalière, Plan climat, etc.).
- ✓ Pour soutenir et élargir ce dialogue à d'autres publics, les « Civic Technologies » ont été intégrées aboutissant à une feuille de route pour le développement des civic tech et à la création en 2020 de la plateforme numérique participer.ge.ch, à disposition de l'Etat aussi bien que de ses partenaires institutionnels et dont le département assure le pilotage opérationnel. Par ailleurs, un baromètre suisse des civic tech a été développé en collaboration avec l'EPFL.
- ✓ L'espace « 3DD » a été mis en place comme centre de ressources sur la concertation et la coopération inter-acteurs de Genève et de la région. C'est un lieu d'expérimentation, de dialogue et de formation du réseau des acteurs de la concertation et du territoire. Cette mise en commun d'expériences a par exemple abouti en 2022 à la publication d'un dossier thématique et d'un guide sur la participation citoyenne dans les concours, mandats d'étude parallèles et études test. Ces démarches s'intègrent dans la dynamique du réseau romand de la participation (REROPA) et de la faïtière suisse de la participation.
- ✓ Projet pilote inédit de participation citoyenne, le Forum Citoyen a réuni trente habitantes et habitants du canton, tirés au sort. Entre 2020 et 2021, ils ont travaillé sur la question de « Comment voulons-nous habiter le territoire genevois pour mieux vivre ensemble dans le respect de la nature et faire face au changement climatique? » Le Conseil d'Etat a ensuite convié en 2022 les membres du Forum Citoyen pour un débat public sur les 104 mesures proposées, portant sur les enjeux territoriaux face à la transition écologique.
- ✓ Le dialogue avec les professionnels et le grand public a été développé chaque année à travers des événements comme la « Quinzaine de l'urbanisme » au pavillon Sicli ou le festival « EXPLORE » qui accompagne la démarche Genève en transition, réalisés avec plusieurs communes et partenaires, ainsi que par les « Rencontres du développement » en 2020.
- ✓ La collaboration avec l'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées et l'EPFL a été développée autour des questions de développement territorial, de transition écologique et de participation citoyenne. Ces partenariats se sont renforcés avec le développement de CITE de la HES-SO Ge et de l'Urban Hub de l'UNIGE.

**PLUS DE
5'000
PERSONNES ONT
PARTICIPÉ À LA
CONSULTATION
DE LA DÉMARCHÉ
PROSPECTIVE
« GENÈVE 2050 »**

C. Promouvoir l'innovation

- ✓ La création d'un pôle innovation et d'un poste de délégué innovation et transversalité a permis d'impulser une série de mesures agiles et transversales pour soutenir les démarches innovantes des offices, offrir un soutien méthodologique et faire évoluer la culture d'entreprise du département.
- ✓ Une plateforme numérique interne a été développée afin de valoriser les projets, d'identifier les responsables et les partenaires ou encore pour mutualiser les ressources, les succès et les apprentissages.
- ✓ Des nouveaux formats de communication et des événements ont été organisés en visioconférence pendant la pandémie pour mobiliser les collaborateurs et collaboratrices du département et de l'Etat.
- ✓ Des collaborations ont vu le jour avec les autres centres d'innovation genevois (Hospice, HUG, OPEN Geneva, SIG, etc.). Un partage des forces, des expériences et des ressources a permis de mener différents workshops et de faire émerger des prototypes.
- ✓ Des partenariats ont été mis en place avec des institutions académiques, telles que PULS, HES-SO et l'Université de Genève pour créer des ponts entre des incubateurs et l'administration.
- ✓ Des pilotes ont été menés avec les Labs de l'Université de Genève au sujet de l'application des sciences comportementales pour la mise en œuvre des politiques publiques liées à la transition écologique. Les premiers pilotes ont confirmé le potentiel de ces méthodes. Un centre de compétences interne se met en place pour renforcer l'utilisation de ces savoirs dans les actions de communication, mais aussi sur les dispositifs pour promouvoir la transition.
- ✓ Depuis janvier 2022 une démarche « éco-défis » a été lancée en complément du service du management environnemental pour mobiliser les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat autour de démarches volontaires pour réduire leur empreinte environnementale. Cette démarche a été présentée lors du festival « Open Geneva » permettant d'intéresser des communes, des acteurs de la Genève internationale, mais aussi des institutions genevoises.
- ✓ Les réseaux d'innovation se sont ainsi développés au-delà du département, de l'Etat et du canton, posant les bases d'une collaboration qui devrait se développer en prochaine législature.

D. Concevoir et évaluer les politiques publiques en se basant sur les objectifs de développement durable

- ✓ Une grille d'analyse des projets de lois sous l'angle du développement durable a été élaborée par le service cantonal du développement durable (SCDD) et testée sur différents projets de lois. Cet outil est actuellement utilisé en phase pilote au sein du département. Cette démarche vise à identifier les conséquences en matière de développement durable des projets de loi en vue de les améliorer avant leur traitement parlementaire.
- ✓ L'outil numérique Smartcockpit a été mis en place afin d'assurer de manière transversale le suivi de la mise en oeuvre des objectifs de l'ensemble du département.
- ✓ L'Etat de Genève collabore avec la Genève internationale et soutient ses efforts de réductions de gaz à effets de serre dans le cadre du projet « 2050 Today ».

E. Développer une politique des ressources humaines

- ✓ La simplification et la dématérialisation des processus de travail est en cours, et les dossiers personnels ont été entièrement numérisés. Ceci est en cours de mise en œuvre également pour d'autres prestations administratives en lien avec le cycle de gestion des carrières.
- ✓ Des actions concrètes ont été menées dans des offices pilotes, comme l'adoption des horaires à la confiance, le télétravail (accélééré par la pandémie) et le réaménagement des places de travail. A propos de la pandémie, un bilan interne a révélé une très grande agilité du département, et donc plus largement sa capacité à avancer de manière significative sur les objectifs de « Travailler autrement ».
- ✓ Un nouveau format d'accueil des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices a été mis en place en 2021, ainsi qu'un accompagnement plus personnalisé et de formations spécifiques pour les managers. L'effort d'augmentation des places d'apprentissage démarré en 2020 se poursuit, plus particulièrement dans certaines professions spécifiques du département comme la viticulture, l'horticulture ou les laboratoires. Le parrainage et le réseautage entre apprentis a également été renforcé.
- ✓ Le 9 septembre 2020, le Conseil d'Etat validait une nouvelle stratégie RH issue de la Politique RH de l'Etat. En conséquence, la direction RH du département définit un nouveau « schéma directeur RH-DT » définissant une méthodologie pragmatique, transversale, agile et inclusive. Il s'agit de tenir compte à la fois des attentes stratégiques du Conseil d'Etat et du département, mais également de croiser ces engagements avec les missions, enjeux et spécificités propres au département.
- ✓ La direction RH a aussi renforcé l'accompagnement des offices et ses prestations, notamment pour la réorganisation et le recrutement, tout en promouvant l'égalité des genres, les temps-partiels ou encore l'amélioration de la qualité de vie au travail.



F. Promouvoir l'égalité

☑ La promotion de l'égalité est gérée de manière participative sous forme d'une assemblée générale de volontaires qui a adopté six mesures de mise en oeuvre des objectifs de législation, présentées par la suite en comité de direction du département.

☑ Une campagne de sensibilisation aux stéréotypes de genre a été lancée en interne.

G. Travailler autrement : adapter l'environnement de travail aux besoins

☑ Les mesures mises en place par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie (organisation plus flexible du travail et télétravail, visio-conférences, etc.) ont durablement modifié l'environnement et l'organisation du travail selon les principes du programme « Travailler autrement », avec des gains significatifs de productivité. L'organisation d'une partie des réunions en visio-conférences a en outre permis un gain d'efficacité important en supprimant une partie des déplacements entre les divers sites des bureaux de l'Etat.

☑ Un bilan interne de la période a confirmé les résultats positifs de ces changements, tout en mettant en lumière des métiers et situations pour lesquels les modes de travail habituels restent indispensables.

☑ Dans le cadre de son rôle très transversal, l'office de l'urbanisme a développé des plateformes d'échange de données en partenariat avec l'OCAN, l'OPS et l'OCLPF. Ceci permet de mettre en commun des données métier et de les rendre accessibles de manière transparente au travers d'un guichet cartographique commun.

☑ Plusieurs offices du DT (OCAN, OCEN, ORF, OCEV, OCEAU, OAC, OU) ont entamé de nouvelles formes de travail ou engagé des réorganisations selon les objectifs du programme « Travailler autrement », favorisant les approches collaboratives par projet ainsi que l'organisation plus flexible du travail. Pour certains offices comme l'OAC, ces changements ont accompagné la numérisation de prestations (voir Chapitre I. objectif P.).

☑ Un travail interne sur l'organisation des locaux pour favoriser la collaboration transversale a été mené avec les offices de la politique Environnement afin de préparer leur futur déménagement dans des locaux communs à la Pointe Nord du PAV et contribuer à établir le cahier des charges du concours d'architecture.

☑ Le nouveau pôle innovation du DT a contribué à accompagner ces processus de changement par un appui méthodologique et pratique.

H. Soutenir la mission du département par une communication interne managériale et intégrée

☑ Un comité de gestion documentaire a été créé pour le pilotage stratégique et la simplification des plateformes de communication interne et de gestion de l'information. Le département a ainsi mis en place depuis 2019 un projet pilote pour l'Etat intégrant Intranet et espaces collaboratifs internes et externes sur une seule plateforme, notamment au service de projets réalisés avec des partenaires externes ou d'autres départements. Le DT réalise en outre un pilote avec l'OCSIN pour intégrer les documents de travail à cette plateforme en automatisant la gestion du cycle de vie documentaire.

☑ La « Feuille de route DT 2018-2023 » constitue le fil rouge de la communication interne du département en favorisant une vue d'ensemble transversale de ses objectifs. Elle se décline en « Temps forts » internes (comme l'allocution interne de la rentrée du magistrat) ainsi que par des actualités sur le portail collaboratif DT et une série d'événements pour les cadres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs.

☑ Des vidéos internes présentant les innovations du département, ainsi que les éco-défis internes lancés en 2022 ont permis d'aligner plus fortement la communication interne avec les enjeux clés du département (voir aussi objectif C.).

☑ Lancée au cours de la pandémie, une série de messages internes de la direction du département a été adressée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du département afin de rassurer et de maintenir un esprit de cohésion.

☑ Au niveau de l'Etat, une collaboration a été développée avec l'office du personnel de l'Etat pour créer et animer une communauté des managers de l'Etat, visant à favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs.

I. « Smart Geneva » – développer une politique du numérique au service de la population

✓ La démarche Smart Geneva a été mise en place de manière transversale à travers toutes les politiques publiques concernées. Son pilotage inclut divers offices de l'Etat, ainsi que l'Association des Communes genevoises (ACG), le Pôle métropolitain du genevois, les SIG et hepia, selon un modèle de gouvernance adopté par le Conseil d'Etat puis déployé en 2021.

✓ Elle a été conçue dans le but de promouvoir et d'encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable, notamment en réalisant les actions suivantes :

- Un écosystème SmartCity a été mis en place au travers d'une plateforme internet et d'une grille de notation qui référence les projets « smart » et leur offre une visibilité importante (web, réseaux sociaux, événements espace 3DD, salons).
- Un rôle de point d'entrée visible entre les acteurs de la smart city a été créé et des prestations de soutien ont été délivrées (base documentaire sur les concours, annuaire des contacts, liste

des aides financières et appels à projet, expertise sur les données du territoire). Une base de connaissance a été mise en place pour collecter les données, les traiter, décider et anticiper. Des expérimentations locales permettent d'alimenter cette base tout en assurant une gouvernance des données afin de partager des informations qualifiées, de qualité et ouvertes.

✓ En octobre 2022 le canton Genève a obtenu la certification « Smart Sustainable Cities » de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

✓ Sur la base de ces premières expériences, la démarche Smart Geneva a fait l'objet en 2022 d'un point de situation entre les départements et offices concernés. Ceci devrait mener d'ici à la fin de législature à diverses évolutions, dont une plus grande prise en charge des activités par les porteurs des diverses thématiques.

EN 2022 GENÈVE
A OBTENU
LA CERTIFICATION
« SMART
SUSTAINABLE
CITIES »
DE L'UIT

J. Mettre en place et assurer la gouvernance des données du territoire

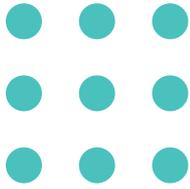
✓ Le Conseil d'Etat a adopté le 17 août 2022 la nouvelle stratégie de la géoinformation du canton de Genève, élaborée conjointement par le DT et le DI. Les points saillants de cette stratégie sont :

- gouvernance des données géographiques prenant en compte les besoins croissants nécessaires au fonctionnement de l'administration et des politiques publique;
- création d'une offre de prestations géomatiques transversales, coproduite par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN);

▪ réduction des impacts écologiques et des coûts de l'exploitation des géodonnées, notamment par une meilleure efficacité et l'optimisation des infrastructures;

▪ conformité aux obligations fédérales.

✓ Les aspects formels nécessaires à la concrétisation du plan de mesures ont été lancés à l'automne 2022 et incluront par la suite l'élaboration d'une loi cantonale sur la géoinformation.



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

www.ge.ch